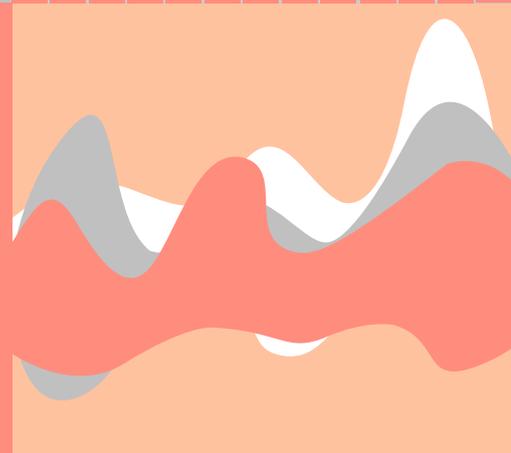
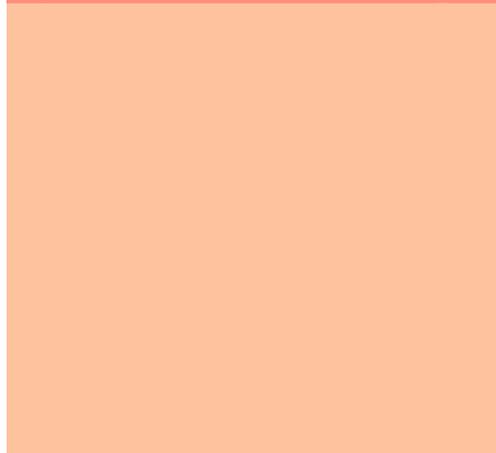
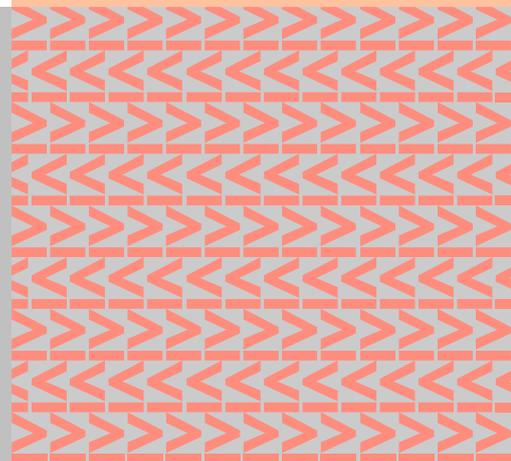
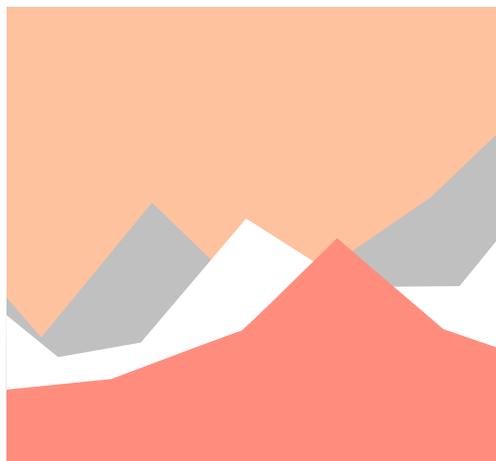


CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2021 N°14

Statistique agricole annuelle 2020

Chiffres définitifs



SOMMAIRE

p.3	① SOURCE ET MÉTHODOLOGIE
	Méthodologie
	Indicateurs de statut des produits
	Champ de la Statistique agricole annuelle
	Période d'observation - Campagne de production
	Culture principale et culture secondaire

p. 7	② RÉSULTATS DÉTAILLÉS
	France entière
	France métropolitaine

p.42	③ ANNEXE - DÉFINITIONS
	Productions végétales
	Répartition du territoire
	Productions animales

p.61	④ POUR EN SAVOIR PLUS
------	------------------------------

La statistique agricole annuelle est établie par les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

La coordination de l'opération, la centralisation des données et leur exploitation à l'échelon national sont assurées par Angélique Toulon et Fatima Bouhaddi (SSP, bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles permettent de caler les évolutions conjoncturelles et sont utilisées pour établir les comptes, nationaux et régionaux, de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013).

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée. Les statistiques sont relatives à l'utilisation des terres et aux productions agricoles :

- utilisation du territoire départemental, répartition des terres arables;
- superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale;
- effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier;
- production laitière et production avicole.

Les données sont renseignées au niveau départemental et régional, hormis pour les données relatives aux équidés, volailles, production d'œufs et de miel qui ne sont disponibles qu'au niveau régional.

Un premier état est établi en début d'année: il correspond à la version provisoire de la Statistique agricole annuelle dont les résultats sont publiés mi-avril. Les résultats sont ensuite affinés lors de la version « définitive » diffusée en novembre. Très marginalement sur certaines productions, et pour certains territoires, les chiffres de la version définitive de l'année précédente peuvent être corrigés.

À chaque version de la SAA, une synthèse nationale est publiée sur le site Agreste et les résultats nationaux,

régionaux ou départementaux sont consultables sous Agreste Données en Ligne.

Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les résultats de la SAA sont le fruit de consolidations et d'arbitrages conduisant à des données les plus cohérentes possibles dans le temps et dans l'espace.

Pour établir la SAA, les services régionaux disposent :

- des résultats des enquêtes statistiques : enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques, conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique (enquête Structure, inventaire Vergers, Terres labourables...); enquêtes effectuées à l'échelon local auprès des coopératives ou des groupements de producteurs;
- d'informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs;
- de données administratives (déclaration de demandes aux aides PAC, Politique agricole commune, fournis par l'ASP, Agence de services et de paiement, le casier viticole informatisé des Douanes...).

Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus sont interrogées; les régions dans lesquelles la production est faible sont estimées en faisant évoluer le chiffre de l'année précédente comme la moyenne nationale. En règle générale, afin que la partie estimée reste contenue, l'ensemble des régions non répondantes pour une production représente moins de 15 % de l'ensemble de cette production (selon les chiffres du dernier recensement agricole).

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Le dernier ajustement a été fait en 2012 pour les données de production et en 2013 pour l'utilisation du territoire: les données 2000-2010 de la SAA ont été recalées sur les résultats du recensement agricole 2010.

Indicateurs de statut des produits

Comme indiqué ci-dessus, toutes les données ne reposent pas sur les mêmes sources. Cette construction hétérogène des données invite à une utilisation différenciée des données de la SAA, au niveau régional et départemental, suivant les cas. Sur quelques produits, certains chiffres départementaux ou régionaux sont à utiliser avec précaution. Des recommandations d'utilisation de ces chiffres, après chaque version définitive de la SAA, sont établies par les correspondants régionaux. Il s'agit, **pour chaque produit, sur chaque territoire**, de retranscrire de manière très synthétique la précision des sources mobilisées grâce aux indicateurs des statuts des produits. Chaque indicateur de statut peut prendre 3 valeurs (1, 2 ou 3) selon que les chiffres sont considérés comme raisonnablement fiables, plus fragiles voire extrapolés et donc à n'utiliser que pour des totaux*. L'utilisation recommandée du chiffre découle alors de l'indicateur associé au couple produit-territoire.

Champ de la Statistique agricole annuelle

Pour l'essentiel, la SAA porte sur le champ des exploitations agricoles, la définition de l'exploitation agricole étant celle des recensements et enquêtes de structure (ce qui suppose l'application de certains seuils sur le nombre d'hectares ou d'animaux). Ce choix permet de mieux assurer la cohérence entre les résultats de la SAA et ceux des enquêtes auprès des exploitations, de même qu'entre les productions végétales et animales. La page « utilisation du territoire » permet un « bouclage » du territoire départemental.

Le champ des exploitations agricoles: une règle...

La restriction du champ aux seules exploitations résulte d'une réflexion avant tout pragmatique, prenant en compte la disponibilité des sources de base (recensements agricoles notamment) et la pertinence de ce qui est mesuré.

Il faut souligner que pour de nombreuses productions, il n'y a aucune différence mesurable entre le champ total et celui des exploitations agricoles. Dans certains cas, il n'y a aucune différence par construction: cas de l'élevage de vaches laitières, car une vache laitière définit une exploitation.

La restriction du champ a en revanche une signification, et est explicitée, quand la part des non-exploitants n'est pas négligeable, sans pour autant être mesurée de façon précise.

Pour la production animale, les tableaux excluent la basse-cour, le clapier, les élevages divers (ruches...) des non-exploitants.

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de **production récoltée stade « arrivée ferme »**. La statistique agricole annuelle enregistre une **production récoltée et commercialisable**.

Sont exclus de la production récoltée:

- l'autoconsommation de fruits et légumes (la production récoltée s'entend hors jardins familiaux);
- les pertes sur le champ;
- les pertes en cours de transfert jusqu'à la ferme (ou à l'organisme stockeur si la récolte y est livrée directement);
- les parties de produits non utilisables;
- les produits fatals (collets de betteraves...);
- les pertes enregistrées au moment du conditionnement ou du triage;
- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques;
- les retraits non indemnisés.

Dans le cas de non-récolte (surface retournée avant récolte ou destruction de la récolte par aléas climatiques sans remplacement), la superficie est comptabilisée avec un rendement nul. Si durant cette période, une nouvelle (autre) culture est semée, la dernière culture est prise en compte.

Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire stade « arrivée ferme ».

* Ces indicateurs sont disponibles sur le site Agreste dans la rubrique méthodologie de la SAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-SAA/methodon/>.

Pour les productions végétales, le champ retenu est un peu plus restreint que le champ des exploitations agricoles, puisqu'il exclut tous les jardins familiaux des exploitants et des non-exploitants (jardins au sens large, incluant les vergers familiaux et les cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole). Ce choix s'explique par la difficulté d'évaluer des surfaces individuellement pour chacun de ces produits et de renseigner en cohérence les surfaces et les productions. Ainsi, comme dans le recensement agricole et par convention, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sont comptées en jardin familial quand elles sont destinées uniquement aux besoins de la famille. Il en est de même pour les petits vergers familiaux.

Même si la production des jardins et vergers familiaux n'est pas comptabilisée dans la SAA, leur superficie est évaluée dans la page concernant la répartition du territoire. Elle fait partie de la surface agricole utilisée du département.

... et des exceptions

Trois cas particuliers pour lesquels le champ comprend les exploitations et le « hors exploitations » :

- **les prairies** : une partie importante (et relativement bien connue) des prairies, notamment les alpages, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. Pour les deux feuillets « utilisation du territoire » et « cultures fourragères », l'ensemble du champ sera retenu, y compris le « hors exploitations ». La page « utilisation du territoire » permet de ventiler ces surfaces.
- **les effectifs des équidés** : le champ décrit est a priori le champ total (y compris le « hors exploitations »). Ce choix s'explique par l'importance des effectifs de chevaux présents dans des unités non considérées comme des exploitations agricoles. En revanche, pour les gros animaux (bovins, porcins, ovins, caprins) et pour la basse-cour et le clapier, le champ est celui des exploitations.
- **la production de viande finie** :
 - pour les **gros animaux** (bovins, porcins, ovins, caprins), la notion retenue dans la SAA est celle de production totale ou production indigène brute (PIB = abattages contrôlés + (exports-imports)*animaux de

boucherie), similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national, et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).

- pour les **volailles et les lapins**, le champ se limite aux seules exploitations d'élevage (les enquêtes du SSP sont limitées aux exploitations agricoles et les abattoirs spécialisés ne traitent que les animaux provenant des exploitations).

Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations

Dans les enquêtes agricoles, la localisation géographique de l'activité agricole est celle du siège de l'exploitation. La SAA étant établie en fonction des résultats de ces enquêtes, le rattachement des terres au département est fonction de la localisation du siège des exploitations.

Seuls les postes hors exploitations et non agricoles sont renseignés sur le champ géographique du département pour boucler le territoire.

Pour les **productions animales**, le champ des opérations (SAA et enquêtes) est identique.

Période d'observation - Campagne de production

Par définition, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (12 mois).

Pour les **productions animales** qui sont continues et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés spéciales (même si les campagnes de gestion du marché peuvent différer).

Pour la plupart des **productions végétales**, la récolte est très discontinue et limitée à une petite partie de l'année (l'été ou l'automne) ; il est indifférent de savoir si l'on raisonne en campagne ou en année civile. Pour certaines cultures, des exceptions sont faites : ainsi les recensements et enquêtes « Structure » qui se réfèrent à une campagne agricole allant du 1^{er} novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n + 1 prévoient que la récolte (de betterave, de maïs...) puisse dépasser la période de campagne.

La SAA est construite de la même façon : elle ne sépare pas de façon arbitraire une récolte entre deux années (ou campagnes) différentes. La SAA « n » correspond à la campagne « n, n + 1 ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une **campagne agricole de production** de 12 mois (elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes sont fixées à une période minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1^{er} janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;
- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production se déroule sur deux années civiles. La période de la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») est suivie de la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « n + 1 ») : on obtient les récoltes ayant eu lieu du 1^{er} mai « n » au 30 avril « n + 1 ». La SAA « n » correspond à la campagne de production « n, n + 1 ».

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne agricole de production** est le plus souvent annuelle et concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ». Il existe toutefois quelques exceptions : la clémentine récoltée de novembre « n » à février « n + 1 », le kiwi de novembre « n » à avril « n + 1 », les olives de novembre « n » à mai « n + 1 » ; la SAA « n » correspond alors à la campagne « n, n + 1 ».

Remarque : cette notion de campagne de production ne doit pas être confondue avec celle de **campagne de**

commercialisation, qui correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée.

Culture principale et culture secondaire

Les notions de **cultures principales et secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements et enquêtes de structure.

Une parcelle agricole peut au cours d'une campagne agricole être occupée par :

- un seul type de culture ;
- par deux types de culture simultanément, on parle de **cultures associées** ;
- par deux types de culture successivement, on parle de **cultures successives**.

La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus grande valeur.

Pour la partie consacrée à l'utilisation du territoire, la SAA enregistre les superficies des cultures principales.

Dans la partie « production », la SAA estime l'ensemble des superficies développées* qui prennent en compte les surfaces des cultures principales, secondaires et également les cultures associées. Dans le cas de cultures associées, la superficie de la parcelle est décomposée selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

* Une superficie développée est la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture. La superficie brute mesure la contenance totale de la parcelle au sens du cadastre, y compris les parties non cultivées (tourbières, haies, talus, passages...).

Cultures associées			Répartition des superficies	
Annuelle	+	Annuelle	Au prorata de la valeur produite de chaque culture	
Pérenne	+	Annuelle		
Vigne	+	Annuelle	Principale = vigne	Secondaire = annuelle
Verger	+	Annuelle	Principale = verger	Secondaire = annuelle
Petits fruits	+	Annuelle	Principale = petits fruits	Secondaire = annuelle
Peuplier	+	Annuelle	Principale = peuplier	Secondaire = annuelle
Pérenne	+	Pérenne		
Vigne	+	Verger	Principale = vigne	Secondaire = verger
Verger	+	Verger	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Petits fruits	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Pré	Principale = verger	Secondaire = pré
Peuplier	+	Pré	Principale = peuplier	Secondaire = pré

Pérenne : plante occupant le sol plusieurs années de suite.
Verger : plantation régulière, entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare.

2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

FRANCE ENTIÈRE

p. 9	Céréales, oléagineux et protéagineux	p. 18	Production de vins, jus et moûts
p. 10	Pailles de céréales	p. 19	Répartition du territoire
p. 10	Cultures fourragères	p. 20	Effectifs des animaux en fin d'année
p. 11	Cultures industrielles	p. 22	Animaux finis produits
p. 12	Pommes de terre et tubercules	p. 24	Production de lait et utilisation à la ferme
p. 13	Cultures légumières	p. 24	Production d'œufs des élevages professionnels
p. 15	Cultures fruitières	p. 24	Apiculture des exploitants agricoles
p. 17	Cultures florales		
p. 18	Production du vignoble		

FRANCE MÉTROPOLITAINE

p. 26	Céréales, oléagineux et protéagineux	p. 35	Production de vins, jus et moûts
p. 27	Pailles de céréales	p. 36	Répartition du territoire
p. 27	Cultures fourragères	p. 37	Effectifs des animaux en fin d'année
p. 28	Cultures industrielles	p. 39	Animaux finis produits
p. 29	Pommes de terre et tubercules	p. 41	Production de lait et utilisation à la ferme
p. 30	Cultures légumières	p. 41	Production d'œufs des élevages professionnels
p. 32	Cultures fruitières	p. 41	Apiculture des exploitants agricoles
p. 34	Cultures florales		
p. 35	Production du vignoble		

FRANCE ENTIÈRE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 983 221	4 220 843	84,7	79	69	39 409 446	28 925 921	73,4
Blé tendre de printemps	15 529	40 082	258,1	69	63	1 070 016	2 514 811	235,0
Total blé tendre	4 998 750	4 260 925	85,2	79	69	39 516 462	29 177 401	73,8
Blé dur d'hiver	238 657	218 462	91,5	64	53	1 523 814	1 150 931	75,5
Blé dur de printemps	6 847	33 033	482,4	62	52	42 388	170 413	402,0
Total blé dur	245 504	251 495	102,4	64	53	1 566 202	1 321 344	84,4
Seigle et méteil	28 725	31 815	110,8	48	42	136 955	133 325	97,3
Orge et escourgeon d'hiver	1 305 222	1 177 354	90,2	71	55	9 247 366	6 506 864	70,4
Orge et escourgeon de printemps	638 967	794 920	124,4	70	49	4 477 651	3 887 571	86,8
Total orge et escourgeon	1 944 189	1 972 274	101,4	71	53	13 725 017	10 394 434	75,7
Avoine d'hiver	49 301	41 913	85,0	48	39	234 651	164 691	70,2
Avoine de printemps	38 170	56 242	147,3	45	40	172 508	225 469	130,7
Total avoine	87 471	98 155	112,2	47	40	407 159	390 159	95,8
Maïs grain	1 436 167	1 608 622	112,0	89	83	12 762 660	13 294 959	104,2
<i>dont maïs grain irrigué</i>	532 853	548 365	102,9	106	105	5 649 465	5 731 831	101,5
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	903 314	1 060 257	117,4	78	69	7 113 196	7 563 128	106,3
Maïs semence	69 931	82 479	117,9	33	34	233 480	281 804	120,7
Total maïs	1 506 098	1 691 101	112,3	86	80	12 996 140	13 576 763	104,5
Sorgho	83 085	115 098	138,5	52	46	427 879	533 266	124,6
Triticale	305 221	260 996	85,5	54	47	1 660 793	1 218 208	73,4
Autres céréales non mélangées	64 469	100 518	155,9	36	31	229 413	313 743	136,8
Mélanges de céréales (hors méteil)	115 421	107 510	93,1	40	36	457 328	382 552	83,6
Total céréales	9 378 933	8 889 887	94,8	76	65	71 123 348	57 441 196	80,8
Riz Indica	2 560	2 270	88,7	44	42	11 201	9 421	84,1
Riz Japonica	12 540	12 538	100,0	59	55	73 314	68 696	93,7
Riz	15 100	14 808	98,1	56	53	84 515	78 118	92,4
Total toutes céréales	9 394 033	8 904 695	94,8	76	65	71 207 863	57 519 314	80,8
Oléagineux (y c. semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 104 795	1 111 406	100,6	32	30	3 516 595	3 290 862	93,6
Colza de printemps (et navette)	2 246	2 529	112,6	30	25	6 704	6 263	93,4
Total colza (et navette)	1 107 041	1 113 935	100,6	32	30	3 523 299	3 297 125	93,6
Tournesol	603 917	778 401	128,9	22	21	1 298 137	1 607 078	123,8
Soja	163 800	186 718	114,0	26	22	428 531	406 665	94,9
Lin oléagineux	21 839	32 070	146,8	21	19	45 503	59 428	130,6
Autres oléagineux	10 239	9 978	97,5	14	16	14 496	15 863	109,4
Total oléagineux	1 906 836	2 121 102	111,2	28	25	5 309 966	5 386 158	101,4
Protéagineux (y c. semences)								
Féveroles (et fèves)	63 105	76 539	121,3	28	19	177 381	148 407	83,7
Pois protéagineux	175 572	229 498	130,7	40	27	709 385	628 684	88,6
Lupin doux	2 905	5 838	201,0	25	22	7 110	12 825	180,4
Total protéagineux	241 582	311 875	129,1	37	25	893 876	789 915	88,4

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19
Total pailles	17 348 210	14 575 849	84,0

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Choux fourragers	2 320	2 273	98,0	457	461	105 917	104 885	99,0
Autres	14 052	16 055	114,3			574 020	672 308	117,1
Total choux, racines et tubercules fourragers	16 372	18 328	111,9			679 937	777 193	114,3

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Maïs fourrage irrigué	102 260	91 665	89,6	127	129	1 298 301	1 181 137	91,0
Maïs fourrage non irrigué	1 334 175	1 327 220	99,5	113	116	15 025 427	15 346 332	102,1
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 436 435	1 418 885	98,8	114	117	16 323 728	16 527 469	101,2
Autres fourrages annuels	288 611	302 116	104,7			1 087 946	1 191 313	109,5
Total fourrages annuels	1 725 046	1 721 001	99,8			17 411 674	17 718 782	101,8

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Luzerne pour déshydratation	67 802	69 622	102,7	109	89	736 856	617 738	83,8
Autres prairies artificielles	408 661	439 211	107,5	63	67	2 563 836	2 957 417	115,4
Total prairies artificielles	476 463	508 833	106,8	69	70	3 300 692	3 575 155	108,3
Total prairies temporaires	2 662 574	2 650 768	99,6	61	62	16 329 377	16 532 562	101,2
Total prairies non permanentes	3 139 037	3 159 601	100,7	63	64	19 630 060	20 107 717	102,4
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	7 148 480	7 196 515	100,7	42	44	29 991 888	31 845 067	106,2
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	2 467 175	2 444 903	99,1	12	14	2 875 721	3 446 056	119,8
Total superficie toujours en herbe	9 615 655	9 641 418	100,3	34	37	32 867 608	35 291 123	107,4
Ensemble	12 754 692	12 801 019	100,4	41	43	52 497 668	55 398 840	105,5

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	(%) 2020
Betteraves industrielles	446 601	420 890	94,2	851	622	38 024 386	26 195 460	68,9	17,2
Canne à sucre	38 352	37 770	98,5	643	608	2 464 447	2 297 852	93,2	14,7

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Chanvre papier (paille et graine) (y c. semences)	10 668	11 269	105,6	52	65	55 473	72 865	131,4
Lin textile (roui non battu) (y c. semences)	121 674	141 346	116,2	70	53	850 350	745 568	87,7
Autres plantes textiles (chanvre textile) (y c. semences)	3 887	5 612	144,4	58	53	22 577	29 718	131,6
Total plantes à fibres (y c. semences)	136 229	158 227	116,1					
Tabacs bruns	5	19	380,0	31	21	15	41	265,4
Tabac Virginie	1 437	1 142	79,5	26	22	3 784	2 459	65,0
Tabac Burley	605	400	66,1	25	26	1 521	1 026	67,5
Total tabac	2 047	1 561	76,3	26	23	5 321	3 526	66,3
Houblon (superficie non en production)	70	77	110,0					
Houblon (en production)	433	422	97,5	18	17	774	702	90,6
Chicorée à café (racines)	1 243	1 246	100,2	466	443	57 961	55 231	95,3
Autres cultures industrielles	3 166	3 200	101,1			0		
Total cultures industrielles diverses	6 959	6 506	93,5					
Vanille	366	376	102,7	1,0	0,6	38	21	55,2
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	26 795	29 599	113,8					
				En kg d'essence				
Lavande	5 052	5 619	111,2	28	31	143 247	172 415	120,4
Lavandin	22 464	24 580	109,4	83	121	1 856 704	2 969 212	159,9
Géranium	88	88	100,0	18	18	1 567	1 567	100,0
Total plantes aromatiques, médicinales à parfum	54 765	60 262	110,0					

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Pommes de terre et tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Pommes de terre

Plants certifiés	22 526	23 479	104,2	309	294	696 349	690 416	99,1			
Dessus de plants						93 452	103 736	111,0	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	22 379	23 294	104,1	428	378	958 604	880 846	91,9	19,8	19,3	97,5
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	9 249	8 607	93,1	296	294	273 410	253 066	92,6	17 139	9 930	57,9
Conservation et demi-saison	153 003	159 121	104,0	427	425	6 538 601	6 763 837	103,4	2 247 186	2 300 970	102,4
Ensemble consommation	162 252	167 728	103,4	420	418	6 812 011	7 016 903	103,0			
Ensemble pommes de terre	207 157	214 501	103,5	413	405	8 560 414	8 691 901	101,5			

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)

Igname	903	964	106,8	75	69	6 758	6 601	97,7	100	120	120,0
Manioc	8 021	8 394	104,7	57	58	45 735	48 311	105,6	29 800	32 300	108,4
Autres tubercules	1 582	1 666	105,3			11 309	11 007	97,3	700	800	114,3
Ensemble tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)	10 506	11 024	104,9			63 803	65 919	103,3	30 600	33 220	108,6
Ensemble pommes de terre et tubercules	217 663	225 525	103,6			8 624 217	8 757 820	101,5			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	5 459	4 580	83,9	70	56	38 030	25 804	67,9	2 692	1 653	61,4
Asperges en production	4 849	4 732	97,6	41	43	19 990	20 258	101,3	310	277	89,3
Céleris branches	561	607	108,2	303	327	17 006	19 851	116,7	1 539	960	62,4
Choux-fleurs	15 357	15 539	101,2	153	152	235 063	236 753	100,7	23 344	29 284	125,4
Choux brocolis à jets	2 416	2 559	105,9	94	92	22 706	23 466	103,3			
Choux de Bruxelles	731	721	98,6	187	180	13 696	12 948	94,5	5 500	5 282	96,0
Choux à choucroute	822	823	100,1	722	754	59 321	62 063	104,6	58 452	61 154	104,6
Choux autres	5 570	5 564	99,9	163	160	90 940	88 972	97,8			
Endives racines	8 728	8 743	100,2	291	294	253 572	257 204	101,4			
Endives chicons						139 561	154 004	110,3			
Épinards	5 954	5 461	91,7	207	180	123 016	98 427	80,0	84 757	73 861	87,1
Poireaux	5 095	5 041	98,9	292	298	148 795	150 399	101,1			
Laitues	8 392	8 148	97,1	257	248	215 867	201 784	93,5			
Chicorées frisées	971	923	95,1	333	323	32 374	29 847	92,2			
Chicorées scaroles	758	691	91,2	294	264	22 303	18 213	81,7			
Cresson	212	208	98,1	181	177	3 845	3 687	95,9			
Mâche	7 789	7 812	100,3	51	53	39 657	41 582	104,9			
Autres salades	4 569	4 487	98,2	122	118	55 748	52 778	94,7			
Bettes et cardes	373	361	96,8	295	305	11 015	11 015	100,0			
Brèdes	221	221	100,0	148	148	3 267	3 267	100,0			
Persil	1 371	1 262	92,0	168	153	23 079	19 345	83,8	6 959	5 591	80,3

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 459	1 456	99,8	143	133	20 863	19 435	93,2	1 420	1 315	92,6
Fraises sous serre	1 893	1 883	99,5	209	192	39 554	36 113	91,3	348	378	108,5
Total fraises	3 352	3 339	99,6	180	166	60 417	55 548	91,9	1 768	1 693	95,7
Aubergines	820	796	97,1	382	345	31 332	27 461	87,6			
Banane plantain	3 382	3 440	101,7	84	83	28 479	28 547	100,2			
Concombres plein air	1 137	1 122	98,7	158	152	17 922	17 109	95,5			
Concombres sous serres	540	535	99,1	2 279	2 335	123 074	124 947	101,5			
Total concombres	1 677	1 657	98,8	841	857	140 996	142 057	100,8			
Cornichons	109	108	99,1	75	86	820	923	112,6	189	216	114,1
Christophine	320	315	98,4	233	221	7 465	6 969	93,4			
Courgettes	3 223	3 332	103,4	370	388	119 224	129 423	108,6	10 019	12 168	121,5
Gombo	191	186	97,4	30	28	576	513	89,1			
Melons plein air	12 481	12 480	100,0	186	200	231 761	249 846	107,8			
Melons sous serre	678	631	93,1	240	265	16 266	16 713	102,7			
Total melons	13 159	13 111	99,6	188	203	248 027	266 559	107,5			
Pastèques	933	1 004	107,6	186	174	17 312	17 508	101,1			
Poivrons et piments	932	987	105,9	344	296	32 100	29 175	90,9			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	4 796	4 923	102,6	271	259	130 131	127 506	98,0			
Tomates plein air pour le frais	1 007	1 215	120,7	252	368	25 395	44 652	175,8	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 624	2 499	95,2	639	563	167 790	140 644	83,8	152 966	140 644	91,9
Tomates sous serres	2 195	2 161	98,5	2 396	2 193	525 927	473 975	90,1	0	0	
Total tomates	5 826	5 875	100,8	1 234	1 122	719 112	659 271	91,7	152 966	140 644	91,9

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures légumières (suite)

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert)	256	243	94,9	108	105	2 773	2 553	92,1			
Ail (en sec)	3 005	2 980	99,2	72	67	21 765	19 867	91,3			
Betteraves potagères	3 143	3 238	103,0	486	397	152 744	128 422	84,1	109 053	87 319	80,1
Carottes pour le frais	8 183	8 353	102,1	375	373	307 129	311 764	101,5	22 163	22 297	100,6
Carottes pour l'industrie	4 380	4 273	97,6	519	506	227 125	216 105	95,1	217 014	202 508	93,3
Total carottes	12 563	12 626	100,5	425	418	534 254	527 868	98,8	239 177	224 805	94,0
Céleris raves	1 444	1 407	97,4	354	358	51 074	50 336	98,6			
Échalotes	2 371	2 054	86,6	211	168	50 052	34 581	69,1			
Navets potagers	2 268	2 308	101,8	232	250	52 653	57 777	109,7			
Oignons blancs	2 694	2 659	98,7	254	312	68 548	82 928	121,0			
Oignons de couleur	11 958	12 217	102,2	495	465	591 631	567 769	96,0	190 211	186 862	98,2
Radis	3 050	3 087	101,2	149	149	45 366	46 089	101,6	0	0	
Salsifis et scorsonères	632	562	88,9	287	301	18 127	16 908	93,3	16 131	14 688	91,1

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	42 750	45 505	106,4	66	58	282 190	265 453	94,1	256 005	231 647	90,5
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	5 615	6 567	117,0	60	47	33 890	31 004	91,5	21 528	20 598	95,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	27 888	33 840	121,3	121	115	338 512	388 174	114,7	291 911	334 263	114,5
Légumes à cosse d'origine tropicale	872	862	98,9	34	35	2 979	2 974	99,8			

Autres légumes frais

Maïs doux	22 017	22 429	101,9	203	179	446 659	401 457	89,9	441 188	396 071	89,8
-----------	--------	--------	-------	-----	-----	---------	---------	------	---------	---------	------

Légumes secs (y c. semences)

Haricots secs	4 855	5 016	103,3	20	18	9 681	9 252	95,6			
Lentilles	35 534	33 307	93,7	13	8	45 829	27 397	59,8			
Pois secs (pois de casserie)	30 831	20 673	67,1	15	17	47 426	34 450	72,6			

Champignons et truffes

Champignons cultivés						87 555	80 006	91,4	57 276	49 685	86,7
Truffes						32	31	96,5			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Fruits à noyau

Abricots	12 283	12 190	99,2	110	70	134 802	85 830	63,7	16 602	9 830	59,2
Bigarreaux	7 262	7 252	99,9	44	45	32 118	32 742	101,9	6 285	5 917	94,1
Griottes et autres cerises	765	711	92,9	36	41	2 738	2 926	106,9	1 288	1 512	117,4
Total cerises	8 027	7 963	99,2	43	45	34 856	35 668	102,3	7 573	7 429	98,1
Pavies	189	189	100,0	274	244	5 186	4 606	88,8	4 117	3 966	96,3
Pêches	4 645	4 749	102,2	228	198	106 048	94 108	88,7	5 639	4 827	85,6
Nectarines et brugnons	4 199	4 261	101,5	218	188	91 584	80 272	87,6			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	9 033	9 199	102	225	195	202 818	178 986	88	9 756	8 793	90
Prunes à pruneaux	10 190	10 190	100,0	133	128	135 503	130 627	96,4	134 054	130 585	97,4
Mirabelles	1 601	1 601	100,0	96	100	15 292	16 012	104,7	9 746	10 365	106,4
Reines-claudes	1 144	1 144	100,0	139	142	15 886	16 222	102,1	489	527	107,8
Quetsches	310	310	100,0	87	94	2 682	2 906	108,4	1 395	1 643	117,8
Autres prunes	1 589	1 589	100,0	225	222	35 745	35 209	98,5			
Total prunes	14 834	14 834	100,0	138	135	205 108	200 976	98,0	145 684	143 120	98,2
Letchi, longani, ramboutan	1 338	1 268	94,8	67	65	8 984	8 185	91,1	1 200	1 200	100,0
Mangue	956	936	97,9	51	51	4 859	4 750	97,8	755	755	100,0
Olives (pour la table ou l'huile)	17 717	17 617	99,4	13	17	23 515	30 242	128,6	23 120	29 755	128,7

Fruits à pépin

Pommes à cidre	12 809	12 804	100,0	187	233	238 901	298 095	124,8			
Jules Guyot	1 264	1 256	99,4	245	249	30 995	31 226	100,7	1 135	1 158	102,0
William's	1 615	1 662	102,9	238	271	38 411	45 052	117,3	15 529	18 644	120,1
Autres poires d'été	95	97	102,1	205	233	1 948	2 257	115,9	518	536	103,5
Poires d'été (ensemble)	2 974	3 015	101,4	240	260	71 354	78 535	110,1	17 182	20 337	118,4
Poires d'automne	1 921	1 998	104,0	216	250	41 462	49 969	120,5	2 130	2 411	113,2
Poires d'hiver	353	366	103,7	199	257	7 017	9 423	134,3			
Total poires de table	5 248	5 379	102,5	228	256	119 833	137 927	115,1	19 312	22 748	117,8
Pommes Golden	10 795	10 504	97,3	385	298	415 281	313 085	75,4	59 572	44 244	74,3
Granny Smith	2 719	2 664	98,0	471	427	127 992	113 633	88,8	12 674	10 833	85,5
Gala	7 057	6 960	98,6	414	388	291 864	270 247	92,6	19 397	17 547	90,5
Autres pommes	16 989	17 216	101,3	400	363	679 464	624 816	92,0	59 125	52 877	89,4
Total pommes de table	37 560	37 344	99,4	403	354	1 514 601	1 321 781	87,3	150 768	125 501	83,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Fruits à coque

Amandes	1178	1231	104,5	10	9	1133	1167	103,0			
Châtaignes	8573	8644	100,8	9	10	7348	8857	120,5	2096	2572	122,7
Noix	25883	24991	96,6	14	14	34946	35698	102,2			
Noix de coco	1000	1005	100,5	25	24	2488	2386	95,9			
Noisettes	5192	5542	106,7	22	17	11659	9689	83,1			

Baies

Actinidia (Kiwi)	3809	3777	99,2	147	132	55826	49768	89,1			
Cassis et myrtilles	2437	2431	99,8	36	39	8678	9400	108,3	6969	7722	110,8
Framboises	679	684	100,7	80	79	5452	5393	98,9	1710	1645	96,2
Groseilles	285	287	100,7	72	70	2063	1997	96,8	1436	1424	99,2

Fruits tropicaux

Corossol, Pomme cannelle	176	166	94,3	61	63	1066	1047	98	104	104	100,0
Goyave, Goyavier	344	344	100,0	59	64	2042	2207	108	60	70	116,7
Abricot de pays (mamey), Mangoustan	45	40	88,9	66	61	296	243	82	16	63	393,8
Maracuja, Fruits de la passion, Grenadille	248	243	98,0	103	97	2543	2364	93	720	820	113,9

Fruits divers

Ananas	2098	2068	98,6	137	135	28823	27909	96,8			
Avocats	238	238	100,0	87	86	2082	2044	98,2			
Bananes	8448	9087	107,6	258	222	218098	201439	92,4			
Figues	439	439	100,0	76	76	3340	3340	100,0			

Agrumes

Citrons, limes, combavas	1067	1162	108,9	94	86	10044	9981	99,4	4506	5005	111,1
Clémentines, mandarines	2097	2172	103,6	164	214	34358	46575	135,6	401	2001	499,0
Oranges, tangor	1053	976	92,7	84	84	8892	8156	91,7	1203	1303	108,3
Pamplemousses	391	366	93,6	217	230	8501	8423	99,1			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2019	2020	Indice 20/19
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	1112	1097	98,7
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	1292	1293	100,1
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	2546	2491	97,8
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	2106	2032	96,5
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1745	1679	96,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
Vignes à raisin de table	5 309	5 364	101,0	5 519	5 579	101,1	87	87	100,8	46 664	46 664	100,8	45 359	45 744	100,8
Vignes à raisin de cuve	750 058	753 592	100,5	788 827	790 483	100,2	73	77	107,2	5 836 643	5 836 643	107,2	3,0	5,3	176,7
Ensemble	755 367	758 956	100,5	794 346	796 062	100,2	73	78	107,2	5 883 307	5 883 307	107,2	45 362	45 749	100,9

Production de vins, jus et mouûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)			Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	436 183	427 057	97,9	45	44	66 717 56	12 702 870	12 702 870	96,9	19 411 401	18 982 386	97,8	19 411 401	18 982 386	97,8
Récolte non classée															
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	436 183	427 057	97,9	46	46	7 095 838	13 043 084	13 043 084	96,6	20 061 963	19 700 859	98,2	20 061 963	19 700 859	98,2
Récolte pour AOP de vins doux naturels	6 275	5 991	95,5	19	15	80 791	37 866	25 463	67,2	118 657	88 146	74,3	118 657	88 146	74,3
Récolte non classée						1 156	179	303	169,3	1 335	1 290	96,6	1 335	1 290	96,6
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	6 275	5 991	95,5	19	15	81 947	38 045	25 766	67,7	119 992	89 436	74,5	119 992	89 436	74,5
Récolte vins et vins doux naturels AOP	442 458	433 048	97,9	44	44	6 789 322	12 740 736	12 336 093	96,8	19 530 058	19 070 532	97,6	19 530 058	19 070 532	97,6
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						311 504	340 393	294 694	86,6	651 897	719 763	110,4	651 897	719 763	110,4
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	442 458	433 048	97,9	46	46	7 100 826	13 081 129	12 630 787	96,6	20 181 955	19 790 295	98,1	20 181 955	19 790 295	98,1
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	79 612	80 900	101,6	99	133	7 845 923	0	0	0	7 845 923	10 744 134	136,9	7 845 923	10 744 134	136,9
Récolte non classée						11 183	0	0	0	11 183	9 557	85,5	11 183	9 557	85,5
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	79 612	80 900	101,6	99	133	7 857 106	0	0	0	7 857 106	10 753 691	136,9	7 857 106	10 753 691	136,9
Récolte de vins IGP	200 845	203 655	101,4	62	66	3 386 424	3 706 333	109,4	9 055 409	9 700 743	107,1	12 441 833	13 407 076	107,8	
Récolte non classée de vins IGP						59 809	77 852	130,2	211 953	349 349	164,8	271 762	427 201	157,2	
Total récolte agronomique de vins IGP	200 845	203 655	101,4	63	68	3 446 233	3 784 185	109,8	9 267 362	10 050 092	108,4	12 713 595	13 834 277	108,8	
Récolte sans IG avec mention de cépage						363 085	481 707	132,7	154 479	230 878	149,5	517 564	712 585	137,7	
Récolte sans IG sans mention de cépage						389 676	584 925	150,1	765 099	1 206 647	157,7	1 154 775	1 791 572	155,1	
Total récolte de vins sans IG	28 522	36 096	126,6	59	69	752 761	1 066 632	141,7	919 578	1 437 525	156,3	1 672 339	2 504 157	149,7	
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						382 496	512 478	134,0	552 346	644 043	116,6	934 842	1 156 521	123,7	
Total récolte des vins non classés et sans IG	751 437	753 699	100,3	57	62	19 156 926	22 764 016	118,8	23 268 069	24 118 404	103,7	42 424 995	46 882 420	110,5	

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Répartition du territoire

Catégories	Surface (ha)		Indice 20/19
	2019	2020	
Jachères	487 532	523 343	107,3
Céréales (y c. semences)	9 395 128	8 907 239	94,8
Oléagineux (y c. semences)	1 906 836	2 121 102	111,2
Protéagineux (y c. semences)	241 582	311 875	129,1
Betteraves industrielles (n. c. semences)	446 601	420 890	94,2
Canne à sucre (DOM)	40 138	39 152	97,5
Plantes à fibres (y c. semences)	136 230	158 227	116,1
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	7 308	6 531	89,4
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	54 244	59 698	110,1
Pommes de terre (y c. plants)	207 157	214 501	103,5
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)	9 996	10 004	100,1
Légumes frais (n. c. semences)	226 078	226 505	100,2
Légumes secs	72 910	58 913	80,8
<i>dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs)¹</i>	45 154	45 639	101,1
Fleurs et plantes ornementales	8 741	8 525	97,5
Semences et plants divers	75 316	74 342	98,7
Choux, racines et tubercules fourragers	15 216	17 091	112,3
Fourrages annuels	1 540 074	1 546 728	100,4
Prairies artificielles et temporaires	3 139 063	3 159 559	100,7
Jardins et vergers familiaux des exploitants	14 901	14 887	99,9
Terres arables	18 025 051	17 879 112	99,2
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	201 453	203 946	101,2
Vignes	794 346	796 173	100,2
Pépinières ligneuses	15 628	15 609	99,9
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	17 830	18 289	102,6
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 029 257	1 034 017	100,5
Surfaces toujours en herbe des exploitations	7 889 147	7 915 793	100,3
Surface agricole utilisée des exploitations	26 930 305	26 852 487	99,7
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	150 989	150 993	100,0
Surfaces toujours en herbe hors exploitations (collectif et hors champ)	1 721 372	1 731 653	100,6
Surface agricole utilisée	28 802 666	28 735 133	99,8
Surfaces boisées et peupleraies en plein y c. haies et alignements d'arbres	24 739 839	24 757 111	100,1
Landes (non productives, non pacagées, friches, maquis, garrigues)	2 123 501	2 141 868	100,9
Sols artificialisés	5 404 262	5 430 556	100,5
Autres (plages, roches, eaux intérieures...)	2 754 173	2 759 773	100,2
Surface totale (IGN)	63 824 441	63 824 441	100,0

1. La ligne est un « dont » des lignes « Pommes de terre », « Légumes frais » et « Légumes secs ».

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2019	2020	Indice 20/19
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 490 810	3 405 683	97,6
Vaches nourrices	4 014 322	3 973 709	99,0
Toutes vaches	7 505 132	7 379 392	98,3
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	646 827	600 469	92,8
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	862 856	823 488	95,4
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	465 633	458 283	98,4
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	109 335	100 363	91,8
Mâles de type viande de plus de 2 ans	275 214	271 619	98,7
Total bovins de plus de 2 ans	2 359 865	2 254 222	95,5
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	1 048 818	994 139	94,8
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	879 642	854 763	97,2
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	481 367	468 586	97,3
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	223 547	209 212	93,6
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	550 074	536 229	97,5
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 183 448	3 062 929	96,2
Veaux de boucherie	600 080	591 823	98,6
Autres femelles de moins de 1 an	2 766 108	2 769 404	100,1
Autres mâles de moins de 1 an	1 758 337	1 757 901	100,0
Total bovins de moins de 1 an	5 124 525	5 119 128	99,9
Ensemble espèce bovine	18 172 970	17 815 671	98,0
Espèce porcine			
Porcelets	4 801 178	4 794 199	99,9
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 926 804	2 011 978	104,4
Truies de 50 kg et plus	991 614	984 495	99,3
Verrats de 50 kg et plus	16 198	18 467	114,0
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 430 615	5 436 068	100,1
Ensemble espèce porcine	13 166 409	13 245 207	100,6
Espèce caprine			
Chevrettes	304 559	330 369	108,5
Chèvres (femelles ayant mis bas)	891 432	942 665	105,7
Autres caprins (y c. boucs)	106 768	121 270	113,6
Ensemble espèce caprine	1 302 759	1 394 304	107,0
Espèce ovine			
Agnelles	1 059 444	1 038 708	98,0
Brebis-mères (y c. réforme)	4 614 977	4 574 915	99,1
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 243 152	1 267 332	101,9
Autres ovins (y c. béliers)	1 282 278	1 309 819	102,1
Ensemble espèce ovine	6 956 699	6 923 442	99,5

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)
Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)			Hors exploitations (tête)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	312 184	311 532	99,8	141 213	143 243	101,4
Chevaux lourds	54 990	52 280	95,1	8 942	8 921	99,8
Ensemble espèce chevaline	367 174	363 812	99,1	150 155	152 164	101,3
Ânes, mulets, bardots	25 262	23 546	93,2	10 151	10 001	98,5
Ensemble équidés	392 436	387 358	98,7	160 306	162 165	101,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2019	2020	Indice 20/19
Poules pondeuses d'œufs à couver	9 929	9 332	94,0
Poules pondeuses d'œufs de consommation	45 888	47 461	103,4
Poulettes	25 684	27 350	106,5
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	156 337	157 872	101,0
Ensemble Gallus	237 838	242 015	101,8
Canards à gaver	12 233	11 255	92,0
Canards à rôtir	12 735	10 723	84,2
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	18 258	17 725	97,1
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	348	316	90,8
Pintades	9 898	8 433	85,2
Cailles d'élevage	7 552	6 828	90,4
Lapines reproductrices	670	625	93,3

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (têtes)			Poids moyen (kg/têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Bovins								
Vaches de réforme laitières	853 526	857 642	100,5	317,5	319,7	270 995	274 199	101,2
Vaches de réforme nourrices	729 632	719 967	98,7	413,6	418,9	301 786	301 587	99,9
Total vaches de réforme	1 583 158	1 577 609	99,6	361,8	365,0	572 781	575 785	100,5
Génisses laitières de plus de 2 ans	90 764	86 956	95,8	308,6	313,4	28 006	27 255	97,3
Génisses viande de plus de 2 ans	397 559	397 884	100,1	397,1	402,9	157 886	160 311	101,5
Total génisses de plus de 2 ans	488 323	484 840	99,3	380,7	386,9	185 891	187 566	100,9
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 373	8 339	99,6	226,3	232,6	1 895	1 940	102,4
Génisses viande 1 à 2 ans	72 845	79 063	108,5	301,4	304,8	21 958	24 099	109,8
Total génisses de 1 à 2 ans	81 218	87 402	107,6	293,7	297,9	23 852	26 038	109,2
Génisses de 8 mois à 1 an	41 827	39 860	95,3	208,8	211,1	8 732	8 416	96,4
Total génisses	611 368	612 102	100,1	357,4	362,7	218 476	222 020	101,6
Mâles de plus de 2 ans	206 747	201 918	97,7	410,4	417,9	84 853	84 381	99,4
Mâles de 1 à 2 ans	797 941	786 353	98,5	419,9	426,2	335 061	335 137	100,0
Mâles de 8 mois à 1 an	66 138	64 223	97,1	264,4	264,3	17 490	16 975	97,1
Total mâles	1 070 826	1 052 494	98,3	408,5	414,7	437 404	436 494	99,8
Veaux de boucherie laitiers	628 537	581 380	92,5	137,4	139,4	86 357	81 030	93,8
Veaux de boucherie viande	596 486	596 520	100,0	150,7	150,7	89 881	89 906	100,0
Total veaux de boucherie	1 225 023	1 177 900	96,2	143,9	145,1	176 239	170 937	97,0
Ensemble bovins	4 490 375	4 420 105	98,4	312,9	317,9	1 404 899	1 405 236	100,0
Porcins								
Porcelets	147 033	89 033	60,6	15,6	15,5	2 291	1 376	60,1
Porcs charcutiers	22 941 863	22 770 659	99,3	91,9	92,3	2 108 606	2 101 743	99,7
Truies et verrats de réforme	374 615	389 212	103,9	181,5	181,2	68 011	70 506	103,7
Ensemble porcins	23 463 511	23 248 904	99,1	92,9	93,5	2 178 908	2 173 625	99,8
Caprins								
Chevreaux de lait	785 683	821 055	104,5	7,6	7,5	5 962	6 195	103,9
Autres chevreaux	115 130	118 986	103,3	10,4	10,1	1 200	1 202	100,2
Caprins de réforme	177 419	178 208	100,4	23,5	23,1	4 162	4 122	99,1
Ensemble caprins	1 078 232	1 118 249	103,7	10,5	10,3	11 324	11 519	101,7
Ovins								
Agneaux de lait	525 370	503 521	95,8	8,1	8,7	4 237	4 370	103,1
Autres agneaux	3 972 105	3 962 516	99,8	18,3	18,3	72 694	72 457	99,7
Moutons et ovins de réforme	934 854	901 700	96,5	26,2	26,7	24 460	24 034	98,3
Ensemble ovins	5 432 329	5 367 737	98,8	18,7	18,8	101 391	100 860	99,5

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	39 799	41 326	103,8	1 478	1 451	58 822	59 963	101,9
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	784 942	786 330	100,2	1 433	1 450	1 124 933	1 140 481	101,4
Canards gras	30 468	26 936	88,4	4 316	4 456	131 511	120 018	91,3
<i>dont Foies gras (canards)</i>				537	538	16 351	14 493	88,6
Canards à rôtir	41 324	33 769	81,7	2 698	2 664	111 477	89 967	80,7
Dindes et dindons	45 811	46 056	100,5	7 799	7 876	357 256	362 715	101,5
Oies grasses	283	313	110,6	5 974	5 832	1 691	1 825	108,0
<i>dont Foies gras (oies)</i>				790	788	221	244	110,5
Oies à rôtir	195	175	89,7	3 916	3 838	764	672	88,0
Pintades	25 295	21 594	85,4	1 423	1 478	36 001	31 910	88,6
Cailles d'élevage	42 668	37 167	87,1	207	205	8 829	7 601	86,1
Lapins	29 219	27 523	94,2	1 413	1 413	41 285	38 893	94,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France entière

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	238 672 311	239 589 689	100,4	4 837 084	5 113 173	105,7	2 903 434	2 983 766	102,8
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 081 043	3 141 024	101,9	1 504 305	1 562 755	103,9	195 354	201 572	103,2
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	1 064 566	1 066 432	100,2	149 826	155 840	104,0	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 567 007	1 561 552	99,7	16 672	17 193	103,1	2 287	2 478	108,4
Production finale	243 320 361	244 292 265	100,4	6 358 061	6 693 121	105,3	3 101 075	3 187 816	102,8

Taux butyreux (g/l)	41,80	41,84	100,1
Matière protéique (g/l)	33,61	33,72	100,3

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Œufs de consommation	47 042	48 975	104,1	290	293	13 626 978	14 364 505	105,4
Œufs à couver	9 977	9 452	94,7	194	195	1 935 908	1 840 597	95,1

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Miel	1 022 157	1 124 060	110,0	16,0	22,0	16 434 576	24 430 511	148,7

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

FRANCE MÉTROPOLITAINE

France métropolitaine

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 983 221	4 220 843	84,7	79	69	39 409 446	28 925 921	73,4
Blé tendre de printemps	15 529	40 082	258,1	69	63	107 016	251 481	235,0
Total blé tendre	4 998 750	4 260 925	85,2	79	69	39 516 462	29 177 401	73,8
Blé dur d'hiver	238 657	218 462	91,5	64	53	1 523 814	1 150 931	75,5
Blé dur de printemps	6 847	33 033	482,4	62	52	42 388	170 413	402,0
Total blé dur	245 504	251 495	102,4	64	53	1 566 202	1 321 344	84,4
Seigle et méteil	28 725	31 815	110,8	48	42	136 955	133 325	97,3
Orge et escourgeon d'hiver	1 305 222	1 177 354	90,2	71	55	9 247 366	6 506 864	70,4
Orge et escourgeon de printemps	638 967	794 920	124,4	70	49	4 477 651	3 887 571	86,8
Total orge et escourgeon	1 944 189	1 972 274	101,4	71	53	13 725 017	10 394 434	75,7
Avoine d'hiver	49 301	41 913	85,0	48	39	234 651	164 691	70,2
Avoine de printemps	38 170	56 242	147,3	45	40	172 508	225 469	130,7
Total avoine	87 471	98 155	112,2	47	40	407 159	390 159	95,8
Maïs grain	1 436 049	1 608 504	112,0	89	83	12 762 146	13 294 445	104,2
<i>dont maïs grain irrigué</i>	532 765	548 277	102,9	106	105	5 649 201	5 731 567	101,5
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	903 284	1 060 227	117,4	78	69	7 112 946	7 562 878	106,3
Maïs semence	69 931	82 479	117,9	33	34	233 480	281 804	120,7
Total maïs	1 505 980	1 690 983	112,3	86	80	12 995 626	13 576 249	104,5
Sorgho	83 085	115 098	138,5	52	46	427 879	533 266	124,6
Triticale	305 221	260 996	85,5	54	47	1 660 793	1 218 208	73,4
Autres céréales non mélangées	64 448	100 497	155,9	36	31	229 238	313 567	136,8
Mélanges de céréales (hors méteil)	115 421	107 510	93,1	40	36	457 328	382 552	83,6
Total céréales	9 378 794	8 889 748	94,8	76	65	71 122 658	57 440 506	80,8
Riz Indica	1 797	1 507	83,9	57	56	10 284	8 505	82,7
Riz Japonica	12 540	12 538	100,0	59	55	73 314	68 696	93,7
Riz	14 337	14 045	98,0	58	55	83 599	77 201	92,3
Total toutes céréales	9 393 131	8 903 793	94,8	76	65	71 206 257	57 517 707	80,8

Oléagineux (y c. semences)

Colza d'hiver (et navette)	1 104 795	1 111 406	100,6	32	30	3 516 595	3 290 862	93,6
Colza de printemps (et navette)	2 246	2 529	112,6	30	25	6 704	6 263	93,4
Total colza (et navette)	1 107 041	1 113 935	100,6	32	30	3 523 299	3 297 125	93,6
Tournesol	603 917	778 401	128,9	22	21	1 298 137	1 607 078	123,8
Soja	163 800	186 718	114,0	26	22	428 531	406 665	94,9
Lin oléagineux	21 839	32 070	146,8	21	19	45 503	59 428	130,6
Autres oléagineux	10 022	9 761	97,4	13	15	13 081	14 448	110,5
Total oléagineux	1 906 619	2 120 885	111,2	28	25	5 308 551	5 384 743	101,4

Protéagineux (y c. semences)

Féveroles (et fèves)	63 105	76 539	121,3	28	19	177 381	148 407	83,7
Pois protéagineux	175 572	229 498	130,7	40	27	709 385	628 684	88,6
Lupin doux	2 905	5 838	201,0	25	22	7 110	12 825	180,4
Total protéagineux	241 582	311 875	129,1	37	25	893 876	789 915	88,4

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19
Total pailles	17 348 193	14 575 832	84,0

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Choux fourragers	2 320	2 273	98,0	457	461	105 917	104 885	99,0
Autres	14 052	16 055	114,3			574 020	672 308	117,1
Total choux, racines et tubercules fourragers	16 372	18 328	111,9			679 937	777 193	114,3

Fourrages annuels

Cultures	(ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Maïs fourrage irrigué	102 242	91 647	89,6	127	129	1 298 004	1 180 840	91,0
Maïs fourrage non irrigué	1 334 095	1 327 140	99,5	113	116	15 024 673	15 345 578	102,1
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 436 337	1 418 787	98,8	114	117	16 322 677	16 526 418	101,2
Autres fourrages annuels	287 716	301 211	104,7			1 080 417	1 183 734	109,6
Total fourrages annuels	1 724 053	1 719 998	99,8			17 403 094	17 710 152	101,8

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production disponible (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Luzerne pour déshydratation	67 802	69 622	102,7	109	89	736 856	617 738	83,8
Autres prairies artificielles	408 211	438 751	107,5	63	67	2 563 356	2 956 917	115,4
Total prairies artificielles	476 013	508 373	106,8	69	70	3 300 212	3 574 655	108,3
Total prairies temporaires	2 660 887	2 649 081	99,6	61	62	16 304 813	16 507 998	101,2
Total prairies non permanentes	3 136 900	3 157 454	100,7	63	64	19 605 016	20 082 653	102,4
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	7 105 373	7 152 808	100,7	42	44	29 772 007	31 626 187	106,2
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	2 453 635	2 431 113	99,1	12	14	2 849 205	3 419 540	120,0
Total superficie toujours en herbe	9 559 008	9 583 921	100,3	34	37	32 621 213	35 045 727	107,4
Ensemble	12 695 908	12 741 375	100,4	41	43	52 226 228	55 128 380	105,6

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique (%)
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019
Betteraves industrielles	446 601	420 890	94,2	851	622	38 024 386	26 195 460	68,9	17,2

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Chanvre papier (paille et graine) (y c. semences)	10 668	11 269	105,6	52	65	55 473	72 865	131,4
Lin textile (roui non battu) (y c. semences)	121 674	141 346	116,2	70	53	850 350	745 568	87,7
Autres plantes textiles (chanvre textile) (y c. semences)	3 887	5 612	144,4	58	53	22 577	29 718	131,6
Total plantes à fibre (yc. semences)	136 229	158 227	116,1					
Tabacs bruns	5	19	380,0	31	21	15	41	265,4
Tabac Virginie	1 437	1 142	79,5	26	22	3 784	2 459	65,0
Tabac blanc	605	400	66,1	25	26	1 521	1 026	67,5
Total tabac (sec non fermenté)	2 047	1 561	76,3	26	23	5 321	3 526	66,3
Houblon (superficie non en production)	70	77	110,0					
Houblon (en production)	433	422	97,5	18	17	774	702	90,6
Chicorée à café (racines)	1 243	1 246	100,2	466	443	57 961	55 231	95,3
Autres cultures industrielles	3 166	3 200	101,1			0		
Total cultures industrielles diverses	6 959	6 506	93,5					
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	26 318	29 107	114,1					
				En kg d'essence				
Lavande	5 052	5 619	111,2	28	31	143 247	172 415	120,4
Lavandin	22 464	24 580	109,4	83	121	1 856 704	2 969 212	159,9
Total plantes aromatiques, médicinales et à parfum	53 834	59 306	110,2					

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Pommes de terre

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
Plants certifiés	22 526	23 479	104,2	309	294	696 349	690 416	99,1			
Dessus de plants						93 452	103 736	111,0	Teneur en féculé (%)		
Féculerie	22 379	23 294	104,1	428	378	958 604	880 846	91,9	19,8	19,3	97,5
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	9 249	8 607	93,1	296	294	273 410	253 066	92,6	17 139	9 930	57,9
Conservation et demi-saison	152 829	158 947	104,0	428	425	6 536 513	6 761 749	103,4	2 247 186	2 300 970	102,4
Ensemble de consommation	162 078	167 554	103,4	420	419	6 809 923	7 014 815	103,0			
Ensemble Pommes de terre	206 983	214 327	103,5	414	405	8 558 326	8 689 813	101,5			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	5 444	4 565	83,9	70	56	37 910	25 684	67,8	2 692	1 653	61,4
Asperges en production	4 848	4 731	97,6	41	43	19 988	20 256	101,3	310	277	89,3
Céleris branches	534	582	109,0	318	340	16 964	19 812	116,8	1 539	960	62,4
Choux-fleurs	15 250	15 432	101,2	153	153	233 672	235 501	100,8	23 344	29 284	125,4
Choux brocolis à jets	2 378	2 521	106,0	93	91	22 022	22 851	103,8			
Choux de Bruxelles	730	720	98,6	187	180	13 678	12 930	94,5	5 500	5 282	96,0
Choux à choucroute	822	823	100,1	722	754	59 321	62 063	104,6	58 452	61 154	104,6
Choux autres	4 711	4 702	99,8	179	177	84 513	83 102	98,3			
Endives racines	8 728	8 743	100,2	291	294	253 572	257 204	101,4			
Endives chicons						139 433	153 876	110,4			
Épinards	5 891	5 397	91,6	208	182	122 640	98 080	80,0	84 757	73 861	87,1
Poireaux	5 055	5 001	98,9	294	300	148 403	150 007	101,1			
Laitues	8 157	7 918	97,1	263	253	214 680	200 657	93,5			
Chicorées frisées	971	923	95,1	333	323	32 374	29 847	92,2			
Chicorées scaroles	758	691	91,2	294	264	22 303	18 213	81,7			
Cresson	108	103	95,4	337	338	3 637	3 478	95,6			
Mâche	7 785	7 808	100,3	51	53	39 636	41 561	104,9			
Autres salades	3 569	3 448	96,6	127	124	45 323	42 886	94,6			
Bettes et cardes	373	361	96,8	295	305	11 015	11 015	100,0			
Persil	1 312	1 204	91,8	174	158	22 795	19 077	83,7	6 959	5 591	80,3

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 438	1 435	99,8	142	133	20 485	19 057	93,0	1 420	1 315	92,6
Fraises sous serre	1 892	1 882	99,5	209	192	39 551	36 110	91,3	348	378	108,5
Total fraises	3 330	3 317	99,6	180	166	60 036	55 168	91,9	1 768	1 693	95,7
Aubergines	548	519	94,7	518	472	28 387	24 517	86,4			
Concombres plein air	66	66	100,0	1 038	1 080	6 850	7 128	104,1			
Concombres sous serres	530	524	98,9	2 314	2 376	122 644	124 520	101,5			
Total concombres	596	590	99,0	2 173	2 231	129 494	131 648	101,7			
Cornichons	109	108	99,1	75	86	820	923	112,6	189	216	114,1
Courgettes	2 866	2 975	103,8	408	428	117 057	127 258	108,7	9 999	12 148	121,5
Melons plein air	11 865	11 849	99,9	189	204	224 084	242 013	108,0			
Melons sous serre	677	630	93,1	240	265	16 246	16 693	102,7			
Total melons	12 542	12 479	99,5	192	207	240 330	258 705	107,6			
Pastèques	158	181	114,6	466	450	7 364	8 153	110,7			
Poivrons et piments	788	833	105,7	392	336	30 917	27 988	90,5			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	4 273	4 384	102,6	292	279	124 863	122 382	98,0			
Tomates plein air pour le frais	341	558	163,6	411	595	14 004	33 218	237,2	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 318	2 193	94,6	703	622	163 050	136 379	83,6	148 227	136 379	92,0
Tomates sous serres	2 096	2 074	99,0	2 455	2 229	514 592	462 321	89,8	0	0	
Total tomates	4 755	4 825	101,5	1 455	1 310	691 646	631 918	91,4	148 227	136 379	92,0

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures légumières (suite)

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert)	256	243	94,9	108	105	2 773	2 553	92,1			
Ail (en sec)	2 996	2 971	99,2	73	67	21 734	19 835	91,3			
Betteraves potagères	3 117	3 212	103,0	487	397	151 912	127 590	84,0	109 053	87 319	80,1
Carottes pour le frais	8 054	8 229	102,2	379	377	305 228	309 865	101,5	22 163	22 297	100,6
Carottes pour l'industrie	4 380	4 273	97,6	519	506	227 125	216 105	95,1	217 014	202 508	93,3
Total carottes	12 434	12 502	100,5	428	421	532 353	525 970	98,8	239 177	224 805	94,0
Céleris raves	1 444	1 407	97,4	354	358	51 074	50 336	98,6			
Échalotes	2 371	2 054	86,6	211	168	50 052	34 581	69,1			
Navets potagers	2 200	2 247	102,1	237	255	52 078	57 226	109,9			
Oignons blancs	2 694	2 659	98,7	254	312	68 548	82 928	121,0			
Oignons de couleur	11 734	12 003	102,3	503	472	589 970	566 108	96,0	190 211	186 862	98,2
Radis	3 016	3 053	101,2	149	150	45 059	45 787	101,6	0		
Salsifis et scorsonères	632	562	88,9	287	301	18 127	16 908	93,3	16 131	14 688	91,1

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	42 697	45 452	106,5	66	58	281 978	265 241	94,1	256 005	231 647	90,5
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	5 615	6 567	117,0	60	47	33 890	31 004	91,5	21 528	20 598	95,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	27 735	33 694	121,5	122	115	337 648	387 418	114,7	291 911	334 263	114,5

Autres légumes frais

Maïs doux	21 597	22 009	101,9	206	182	445 449	400 267	89,9	441 188	396 071	89,8
-----------	--------	--------	-------	-----	-----	---------	---------	------	---------	---------	------

Légumes secs (y c. semences)

Haricots secs	4 679	4 789	102,4	20	19	9 329	8 919	95,6			
Lentilles	35 518	33 293	93,7	13	8	45 813	27 391	59,8			
Pois secs (pois de casserie)	30 831	20 623	66,9	15	17	47 426	34 201	72,1			

Champignons et truffes

Champignons cultivés						87 545	80 380	91,8	57 276	49 685	86,7
Truffes						32	31	96,3			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Fruits à noyau

Abricots	12 283	12 190	99,2	110	70	134 802	85 830	63,7	16 602	9 830	59,2
Bigarreaux	7 262	7 252	99,9	44	45	32 118	32 742	101,9	6 285	5 917	94,1
Griottes et autres cerises	765	711	92,9	36	41	2 738	2 926	106,9	1 288	1 512	117,4
Total cerises	8 027	7 963	99,2	43	45	34 856	35 668	102,3	7 573	7 429	98,1
Pavies	189	189	100,0	274	244	5 186	4 606	88,8	4 117	3 966	96,3
Pêches	4 592	4 696	102,3	230	199	105 529	93 588	88,7	5 639	4 827	85,6
Nectarines et brugnons	4 199	4 261	101,5	218	188	91 584	80 272	87,6			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	8 980	9 146	101,8	225	195	202 299	178 466	88,2	9 756	8 793	90,1
Prunes à pruneaux	10 190	10 190	100,0	133	128	135 503	130 627	96,4	134 054	130 585	97,4
Mirabelles	1 601	1 601	100,0	96	100	15 292	16 012	104,7	9 746	10 365	106,4
Reines-claudes	1 144	1 144	100,0	139	142	15 886	16 222	102,1	489	527	107,8
Quetsches	310	310	100,0	87	94	2 682	2 906	108,4	1 395	1 643	117,8
Autres prunes	1 478	1 478	100,0	233	230	34 503	34 000	98,5			
Total prunes	14 723	14 723	100,0	138	136	203 866	199 767	98,0	145 684	143 120	98,2
Olives (pour la table ou l'huile)	17 717	17 617	99,4	13	17	23 515	30 242	128,6	23 120	29 755	128,7

Fruits à pépin

Pommes à cidre	12 809	12 804	100,0	187	233	238 901	298 095	124,8			
Jules Guyot	1 264	1 256	99,4	245	249	30 995	31 226	100,7	1 135	1 158	102,0
William's	1 615	1 662	102,9	238	271	38 411	45 052	117,3	15 529	18 644	120,1
Autres poires d'été	95	97	102,1	205	233	1 948	2 257	115,9	518	536	103,5
Poires d'été (ensemble)	2 974	3 015	101,4	240	260	71 354	78 535	110,1	17 182	20 337	118,4
Poires d'automne	1 921	1 998	104,0	216	250	41 462	49 969	120,5	2 130	2 411	113,2
Poires d'hiver	353	366	103,7	199	257	7 017	9 423	134,3			
Total poires de table	5 248	5 379	102,5	228	256	119 833	137 927	115,1	19 312	22 748	117,8
Pommes Golden	10 795	10 504	97,3	385	298	415 281	313 085	75,4	59 572	44 244	74,3
Granny Smith	2 719	2 664	98,0	471	427	127 992	113 633	88,8	12 674	10 833	85,5
Gala	7 057	6 960	98,6	414	388	291 864	270 247	92,6	19 397	17 547	90,5
Autres pommes	16 988	17 215	101,3	400	363	679 454	624 806	92,0	59 125	52 877	89,4
Total pommes de table	37 559	37 343	99,4	403	354	1 514 591	1 321 771	87,3	150 768	125 501	83,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19

Fruits à coque

Amandes	1178	1231	104,5	10	9	1133	1167	103,0			
Châtaignes	8573	8644	100,8	9	10	7348	8857	120,5	2096	2572	122,7
Noix	25883	24991	96,6	14	14	34946	35698	102,2			
Noisettes	5192	5542	106,7	22	17	11659	9689	83,1			

Baies

Actinidia (Kiwi)	3809	3777	99,2	147	132	55826	49768	89,1			
Cassis et myrtilles	2437	2431	99,8	36	39	8678	9400	108,3	6969	7722	110,8
Framboises	679	684	100,7	80	79	5452	5393	98,9	1710	1645	96,2
Groseilles	285	287	100,7	72	70	2063	1997	96,8	1436	1424	99,2

Fruits divers

Figues	439	439	100,0	76	76	3340	3340	100,0			
--------	-----	-----	-------	----	----	------	------	-------	--	--	--

Agrumes

Clémentines, mandarines	1457	1572	107,9	178	245	25999	38442	147,9	0	1500	
Pamplemousses	197	177	89,8	348	398	6850	7042	102,8			

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2019	2020	Indice 20/19
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	1105	1097	99,3
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	1234	1234	100,0
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	2246	2194	97,7
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	2039	1965	96,4
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1740	1674	96,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)		Superficie totale (ha)		Rendement (100 kg/ha)		Production de raisin (tonne)		dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	
Vignes à raisin de table	5 306	5 361	101,0	101,1	87	87	46 254	46 639	45 334	45 719	100,8
Vignes à raisin de cuve	750 052	753 586	100,5	100,2	73	77	5 442 439	5 836 627	3,0	5,3	176,7
Ensemble	755 358	758 947	100,5	100,2	73	78	5 488 694	5 883 266	45 337	45 725	100,9

Production de vins, jus et mouûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)		Rendement (hl/ha)		Production de vin blanc (hl)		Production de vin rouge (hl)		Production de vin (hl)			
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020		
	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19	Indice 20/19		
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	436 183	427 057	97,9	45	44	6 708 531	6 671 756	12 702 870	12 310 630	19 411 401	18 982 386	97,8
Récolte non classée						310 348	424 082	340 214	294 391	650 562	718 473	110,4
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	436 183	427 057	97,9	46	46	7 018 879	7 095 838	13 043 084	12 605 021	20 061 963	19 700 859	98,2
Récolte pour AOP de vins doux naturels	6 275	5 991	95,5	19	15	80 791	62 683	37 866	25 463	118 657	88 146	74,3
Récolte non classée						1 156	987	179	303	1 335	1 290	96,6
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	79 612	80 900	101,6	99	133	78 571 066	10 753 691	0	0	7 857 106	10 753 691	136,9
Récolte vins et vins doux naturels AOP	200 839	203 649	101,4	62	66	3 386 367	3 706 276	9 055 363	9 700 697	12 441 730	13 406 973	107,8
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						59 809	77 852	211 953	349 349	271 762	427 201	157,2
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	200 839	203 649	101,4	63	68	3 446 176	3 784 128	9 267 316	10 050 046	12 713 492	13 834 174	108,8
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie						363 085	481 707	154 479	230 878	517 564	712 585	137,7
Récolte non classée						389 676	584 925	765 099	1 206 647	1 154 775	1 791 572	155,1
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	28 522	36 096	126,6	59	69	752 761	1 066 632	919 578	1 437 525	1 672 339	2 504 157	149,7
Récolte de vins IGP						382 496	512 478	552 346	644 043	934 842	1 156 521	123,7
Récolte non classée de vins IGP						1 135 257	1 579 110	1 471 924	2 081 568	2 607 181	3 660 678	140,4
Total récolte agronomique de vins IGP	200 845	203 655	101,4	63	68	3 446 233	3 784 185	9 267 362	10 050 092	12 713 595	13 834 277	108,8
Récolte sans IG avec mention de cépage						363 085	481 707	154 479	230 878	517 564	712 585	137,7
Récolte sans IG sans mention de cépage						389 676	584 925	765 099	1 206 647	1 154 775	1 791 572	155,1
Total récolte de vins sans IG	28 522	36 096	126,6	59	69	752 761	1 066 632	919 578	1 437 525	1 672 339	2 504 157	149,7
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						382 496	512 478	552 346	644 043	934 842	1 156 521	123,7
Total récolte des vins non classés et sans IG	751 431	753 693	100,3	57	62	19 156 869	22 763 959	23 268 023	24 118 358	42 424 892	46 882 317	110,5

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Répartition du territoire

Catégories	Surface (ha)		
	2019	2020	Indice 20/19
Jachères	467 956	503 807	107,7
Céréales (y c. semences)	9 393 131	8 905 243	94,8
Oléagineux (y c. semences)	1 906 619	2 120 885	111,2
Protéagineux (y c. semences)	241 582	311 875	129,1
Betteraves industrielles (n. c. semences)	446 601	420 890	94,2
Plantes à fibres (y c. semences)	136 230	158 227	116,1
Cultures industrielles diverses (n. c. semences)	7 308	6 531	89,4
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (n. c. semences)	53 314	58 743	110,2
Pommes de terre (y c. plants)	206 983	214 327	103,5
Légumes frais (n. c. semences)	216 310	216 559	100,1
Légumes secs	72 885	58 888	80,8
<i>dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs)*</i>	35 432	35 885	101,3
Fleurs et plantes ornementales	8 307	8 141	98,0
Semences et plants divers	75 310	74 336	98,7
Choux, racines et tubercules fourragers	15 216	17 091	112,3
Fourrages annuels	1 539 148	1 545 830	100,4
Prairies artificielles et temporaires	3 136 958	3 157 454	100,7
Jardins et vergers familiaux des exploitants	14 544	14 508	99,8
Terres arables	17 938 402	17 793 335	99,2
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	182 739	184 039	100,7
Vignes	794 336	796 163	100,2
Pépinières ligneuses	15 527	15 508	99,9
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	17 811	18 270	102,6
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 010 413	1 013 980	100,4
Surfaces toujours en herbe des exploitations	7 847 563	7 874 746	100,3
Surface agricole utilisée des exploitations	26 783 228	26 705 626	99,7
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	139 771	139 660	99,9
Surfaces toujours en herbe hors exploitations (collectif et hors champ)	1 698 187	1 708 468	100,6
Surface agricole utilisée	28 621 186	28 553 754	99,8
Surfaces boisées et peupleraies en plein y c. haies et alignements d'arbres	17 006 148	17 023 420	100,1
Landes (non productives, non pacagées, friches, maquis, garrigues)	2 003 107	2 021 671	100,9
Sols artificialisés	5 334 032	5 360 027	100,5
Autres (plages, roches, eaux intérieures...)	1 944 214	1 949 815	100,3
Surface totale (IGN)	54 908 687	54 908 687	100,0

1. La ligne est un « dont » des lignes « Pommes de terre », « Légumes frais » et « Légumes secs ».

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2019	2020	Indice 20/19
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 484 840	3 400 058	97,6
Vaches nourrices	3 969 890	3 931 701	99,0
Toutes vaches	7 454 730	7 331 759	98,4
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	645 836	599 454	92,8
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	852 078	812 777	95,4
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	461 712	455 313	98,6
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	108 713	99 847	91,8
Mâles de type viande de plus de 2 ans	264 390	262 044	99,1
Total bovins de plus de 2 ans	2 332 729	2 229 435	95,6
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	1 047 375	992 841	94,8
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	872 481	847 415	97,1
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	479 203	466 746	97,4
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	222 617	208 357	93,6
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	542 002	528 659	97,5
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 163 678	3 044 018	96,2
Veaux de boucherie	599 975	591 736	98,6
Autres femelles de moins de 1 an	2 753 169	2 757 280	100,1
Autres mâles de moins de 1 an	1 746 473	1 747 049	100,0
Total bovins de moins de 1 an	5 099 617	5 096 065	99,9
Ensemble espèce bovine	18 050 754	17 701 277	98,1
Espèce porcine			
Porcelets	4 772 241	4 767 100	99,9
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 898 228	1 985 424	104,6
Truies de 50 kg et plus	980 806	973 305	99,2
Verrats de 50 kg et plus	15 629	15 682	100,3
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 401 347	5 407 767	100,1
Ensemble espèce porcine	13 068 251	13 149 278	100,6
Espèce caprine			
Chevrettes	299 240	320 516	107,1
Chèvres (femelles ayant mis bas)	872 548	924 518	106,0
Autres caprins (y c. boucs)	97 422	109 396	112,3
Ensemble espèce caprine	1 269 210	1 354 430	106,7
Espèce ovine			
Agnelles	1 056 365	1 035 699	98,0
Brebis-mères (y c. réforme)	4 607 235	4 566 826	99,1
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 242 776	1 267 145	102,0
Autres ovins (y c. béliers)	1 276 107	1 306 812	102,4
Ensemble espèce ovine	6 939 707	6 909 337	99,6

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)			Hors exploitations (tête)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	310 975	310 453	99,8	137 496	139 606	101,5
Chevaux lourds	54 962	52 265	95,1	8 896	8 875	99,8
Ensemble espèce chevaline	365 937	362 718	99,1	146 392	148 481	101,4
Ânes, mulets, bardots	25 120	23 436	93,3	9 979	9 829	98,5
Ensemble équidés	391 057	386 154	98,7	156 371	158 310	101,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2019	2020	Indice 20/19
Poules pondeuses d'œufs à couver	9 833	9 230	93,9
Poules pondeuses d'œufs de consommation	44 863	46 351	103,3
Poulettes	25 347	26 999	106,5
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	153 341	154 723	100,9
Ensemble gallus	233 384	237 303	101,7
Canards à gaver	12 232	11 254	92,0
Canards à rôtir	12 562	10 541	83,9
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	18 121	17 582	97,0
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	341	310	90,9
Pintades	9 760	8 308	85,1
Cailles d'élevage	7 536	6 813	90,4
Lapines reproductrices	658	614	93,3

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Bovins								
Vaches de réforme laitières	853103	857158	100,5	317,6	319,8	270924	274113	101,2
Vaches de réforme nourrices	724621	714271	98,6	414,9	420,5	300673	300316	99,9
Total vaches de réforme	1577724	1571429	99,6	362,3	365,5	571597	574429	100,5
Génisses laitières de plus de 2 ans	90416	86615	95,8	309,2	314,2	27960	27212	97,3
Génisses viande de plus de 2 ans	395819	396191	100,1	398,1	403,8	157559	159999	101,5
Total génisses de plus de 2 ans	486235	482806	99,3	381,5	387,8	185520	187211	100,9
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8164	8183	100,2	229,1	235,3	1870	1926	103,0
Génisses viande 1 à 2 ans	70355	76702	109,0	304,4	307,5	21418	23589	110,1
Total génisses de 1 à 2 ans	78519	84885	108,1	296,6	300,6	23289	25514	109,6
Génisses de 8 mois à 1 an	41448	39483	95,3	210,0	212,5	8705	8388	96,4
Total génisses	606202	607174	100,2	358,8	364,2	217514	221114	101,7
Mâles de plus de 2 ans	199739	195413	97,8	415,9	423,4	83067	82731	99,6
Mâles de 1 à 2 ans	793667	781700	98,5	420,7	427,2	333909	333913	100,0
Mâles de 8 mois à 1 an	65972	64129	97,2	264,8	264,5	17468	16962	97,1
Total mâles	1059378	1041242	98,3	410,1	416,4	434444	433606	99,8
Veaux de boucherie laitiers	628284	581378	92,5	137,3	139,4	86247	81030	94,0
Veaux de boucherie viande	596394	596205	100,0	150,7	150,7	89870	89872	100,0
Total veaux de boucherie	1224678	1177583	96,2	143,8	145,1	176117	170902	97,0
Ensemble bovins	4467982	4397428	98,4	313,3	318,4	1399671	1400051	100,0
Porcins								
Porcelets	146387	88395	60,4	15,6	15,5	2280	1367	60,0
Porcs charcutiers	22771610	22602461	99,3	92,0	92,4	2094010	2087855	99,7
Truies et verrats de réforme	371528	386491	104,0	181,4	181,1	67398	69977	103,8
Ensemble porcins	23289525	23077347	99,1	92,9	93,6	2163689	2159198	99,8
Caprins								
Chevreaux de lait	785683	821055	104,5	7,6	7,5	5962	6195	103,9
Autres chevreaux	107334	113092	105,4	10,2	10,0	1096	1134	103,5
Caprins de réforme	171985	171566	99,8	23,6	23,3	4064	3996	98,3
Ensemble caprins	1065002	1105713	103,8	10,4	10,2	11122	11324	101,8
Ovins								
Agneaux de lait	525370	503521	95,8	8,1	8,7	4237	4370	103,1
Autres agneaux	3969052	3959442	99,8	18,3	18,3	72641	72405	99,7
Moutons et ovins de réforme	932511	899712	96,5	26,2	26,7	24421	24000	98,3
Ensemble ovins	5426933	5362675	98,8	18,7	18,8	101299	100774	99,5

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

France métropolitaine

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes) Indice			Poids moyen (kg/millier de têtes) Indice		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2019	2020	20/19	2019	2020	2019	2020	20/19
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	39150	40682	103,9	1481	1453	57970	59117	102,0
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	771681	772110	100,1	1434	1451	1106369	1120287	101,3
Canards gras	30455	26932	88,4	4317	4456	131470	120007	91,3
<i>dont Foies gras (canards)</i>				537	538	16351	14493	88,6
Canards à rôtir	41110	33497	81,5	2698	2665	110932	89269	80,5
Dindes et dindons	45587	45917	100,7	7810	7883	356011	361946	101,7
Oies grasses	283	313	110,6	5974	5832	1691	1825	108,0
<i>dont Foies gras (oies)</i>				790	788	221	244	110,5
Oies à rôtir	185	167	90,3	3991	3892	738	650	88,0
Pintades	24929	21355	85,7	1424	1479	35505	31586	89,0
Cailles d'élevage	42590	37094	87,1	207	205	8813	7586	86,1
Lapins	28998	27321	94,2	1414	1415	41015	38650	94,2

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	Indice 20/19
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	238 491 061	239 416 525	100,4	4 837 084	5 113 173	105,7	2 903 434	2 983 766	102,8
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 080 663	3 139 544	101,9	1 504 260	1 562 697	103,9	195 354	201 572	103,2
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	1 064 566	1 066 181	100,2	149 826	155 840	104,0	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 543 007	1 537 852	99,7	16 662	17 183	103,1	2 287	2 478	108,4
Production finale	243 114 731	244 093 921	100,4	6 358 006	6 693 053	105,3	3 101 075	3 187 816	102,8

Taux butyreux (g/l)	41,80	41,85	100,1
Matière protéique (g/l)	33,62	33,72	100,3

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Œufs de consommation	46 035	47 898	104,0	290	294	13 355 054	14 071 200	105,4
Œufs à couver	9 921	9 396	94,7	194	195	1 924 005	1 828 569	95,0

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2019	2020	Indice 20/19	2019	2020	2019	2020	Indice 20/19
Miel	998 021	1 096 662	109,9	16,0	22,0	16 032 609	24 037 712	149,9

Source : SAA 2019 - 2020 définitive

3 ANNEXE - DÉFINITIONS

Productions végétales

Céréales, oléagineux et protéagineux

La nomenclature des espèces végétales suit largement les nomenclatures adoptées par les bases internationales (GRIN et Mansfeld) ainsi que la liste des noms stabilisés de l'International Seed Testing Association (ISTA).

Céréales

Blé tendre

(*Triticum aestivum L.*),

y compris épeautre

(*Triticum spelta L.*)

Les blés alternatifs semés avant le 15 février sont rangés dans la catégorie « blés d'hiver » ; postérieurement à cette date, ils sont classés en « blés de printemps ». Les variétés amélioratrices de la force boulangère dits blés de force, notamment Qualital, Galibier, Florence-Aurore sont incluses.

Spécification : blé tendre (et épeautre) battu, 15 % d'humidité.

Blé dur

(*Triticum durum Desf.* et hybrides interspécifiques à même nombre de chromosomes)

Le blé dur est une céréale distincte du blé tendre qui s'emploie sous forme de semoule directement et dans la fabrication des pâtes alimentaires ou des gâteaux.

Le blé dur doit avoir une couleur de jaune ambré à brun et présenter une cassure vitreuse d'aspect translucide et corné. Il ne doit pas être confondu avec les blés tendres dits de « force ».

Spécification : blé dur battu, 15 % d'humidité.

Seigle

(*Secale cereale L.*)

et méteil (mélange blé-seigle)

Dans cette rubrique, pourra figurer le grain du seigle ergoté, produit sous contrat pour usage pharmaceutique, pour surface et production.

Spécification : seigle battu, 15 % d'humidité.

Orge

(*Hordeum vulgare L.*)

Figurent ici l'orge (à 2 rangs) et l'escourgeon (à 6 rangs). Cette rubrique comprend également les orges destinés à la brasserie.

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Avoine

(*Avena sativa L.*)

Spécification : avoine battue, 15 % d'humidité.

Maïs

(*Zea mays L.*)

Est compté ici le maïs récolté en grain ou épi, et conservé généralement sec, mais aussi par voie humide (ensilage), ainsi que le maïs récolté en épi pour être stocké en cribs. Le maïs récolté en vert plante entière (pour ensilage ou alimentation animale directe) est classé en « fourrages annuels ». Le maïs pour pop-corn est inclus ici. Exclure le maïs doux, classé en légumes. Le maïs cultivé comme « couvert à gibier » est classé en jachères.

Spécification : maïs en grain, 15 % d'humidité.

Sorgho

(*Sorghum bicolor [L.] Moench*)

Sorgho récolté en grain. Le sorgho-fourrage est classé dans les « fourrages annuels ». Le sorgho à balai est classé dans le poste « Autres cultures industrielles ».

Spécification : en grain, 15 % d'humidité.

Triticale

(*Triticosecale*)

Il s'agit d'un hybride de blé et de seigle destiné principalement à l'alimentation animale (à ne pas confondre avec le méteil, mélange de blé et seigle).

Spécification : 15 % d'humidité.

Autres céréales non mélangées

Figurent notamment dans ce poste toutes les autres céréales non mélangées non dénommées ailleurs : sarrasin (*Polygonum fagopyrum*), alpiste (*Phalaris canariensis*), millet à grappes ou commun (*Panicum miliacum*), millet panis (*Setaria italica [L.] P. Beauv.*)...

Mélanges

Il s'agit de cultures de plusieurs espèces récoltées ensemble: orge-avoine, blé-avoine, etc.

Riz

(*Oryza sativa* L.)

On distingue le riz indica et le riz japonica.

Spécification: riz paddy (grain vêtu), 15 % d'humidité.

Oléagineux**Colza et navette**

(*Brassica napus* L. var. *napus* et *Brassica rapa* subsp. *oleifera* DC.)

Ce sont des plantes cultivées pour leur graine riche en huile. Le colza-fourrager est porté en « autres fourrages annuels ».

Rendement exprimé en graines.

Spécification: 9 % d'humidité.

Tournesol

(*Helianthus annuus* L.)

Le tournesol est une plante cultivée pour son huile et son tourteau. Le tournesol fourrager récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification: 9 % d'humidité.

Soja

(*Glycine max* [L.] Merrill)

Le soja est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le soja récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Ne pas confondre avec le haricot mungo, petit haricot asiatique consommé en germes et improprement appelé germes de soja ou soja vert (*Vigna radiata* L. Wilczek).

Exprimé en graines.

Spécification: 14 % d'humidité.

Lin oléagineux

(*Linum usitatissimum* L.)

Il s'agit du lin dont les graines riches en huile sont utilisées pour l'alimentation animale et humaine ainsi que dans l'industrie.

Autres oléagineux

Ce poste comprend tous les oléagineux autres, non détaillés par ailleurs. Il peut s'agir de l'œillette (*Papaver somniferum* L.), de la moutarde blanche ou noire (*Sinapis alba* L.), du carthame (*Carthamus tinctorius* L.), du sésame (*Sesamum indicum* L.), de la cameline (*Camelina sativa* [L.] Crantz), du ricin (*Ricinus communis* L.), de l'arachide (*Arachis hypogaea* L.) pour les départements d'outre-mer, etc.

Protéagineux

Ce poste correspond aux légumes secs destinés à l'alimentation animale. Les légumes secs sont classés soit en protéagineux, soit en légumes.

Féveroles et fèves

(*Vicia faba* L.)

Les deux types, fèves à gros grains (var. major), féveroles à petits grains (var. equina et minor) sont regroupés. Les fèves d'ailleurs n'occupent que de très faibles surfaces. L'ensemble est classé en protéagineux, il comprend pourtant les fèves destinées à l'alimentation humaine. Les féveroles cultivées pour le fourrage sont à classer en « autres fourrages annuels ».

Pois protéagineux

(*Pisum sativum* L.)

Pour les pois secs, un éclatement a été fait entre pois protéagineux (destiné à l'alimentation animale ou l'extraction de protéines) et pois de casserie (destiné à l'alimentation humaine), bien qu'un même lot puisse avoir les deux destinations suivant les débouchés. Le pois fourrager récolté en vert plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification: 14 % d'humidité.

Lupin doux

(*Lupinus albus* L.)

Il s'agit du lupin blanc cultivé pour ses graines riches en protéines. Le lupin récolté plante entière pour le fourrage, et souvent cultivé en association avec une céréale, est à classer en « autres fourrages annuels ».

Cultures fourragères

Choux racines et tubercules fourragers

Choux fourragers

(*Brassica oleracea L. var. viridis L.*)

Autres racines et tubercules fourragers

Sont notamment inclus dans ce poste : les betteraves fourragères (*Beta vulgaris L. var. rapacea Koch*) pour la consommation animale (betteraves fourragères, danoises, demi-sucrières), les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour leur racine, les carottes fourragères (*Daucus carota L.*), les courges fourragères (*Cucurbita spp.*), les rutabagas (*Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Reichb.*), les topinambours (*Helianthus tuberosus L.*), les panais (*Pastinaca sativa L.*), les radis fourragers (*Raphanus sativus L.*), etc.

Les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour la feuille sont rangés au poste « autres fourrages annuels ».

Fourrages annuels

Maïs fourrage et ensilage

(*Zea mays L.*)

Le maïs récolté plante entière ensilé, est considéré comme « maïs fourrage ». Le maïs pour déshydratation est noté dans ce poste également. Le maïs-grain ensilé est compté en céréales. Le maïs cultivé comme engrais vert est à classer en jachère. La période de récolte peut exceptionnellement déborder la fin de la campagne.

Autres fourrages annuels

Ce poste englobe tous les autres fourrages annuels notamment : le trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum L.*), les Ray-grass (*Lolium perenne L. et Lolium multiflorum Lam.*) de très courte durée (en particulier en dérobée) ainsi que les débuts et fins de cycle de prairies de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride), les céréales fourragères en vert (orge, sorgho, seigle...), les mélanges céréales-légumineuses (vesce-avoine), les autres oléagineux fourragers (tournesol, soja...), les autres protéagineux fourragers (lupin, féveroles, pois) s'ils sont consommés en vert. On note ici les céréales « dites fourragères » qui ne sont pas récoltées en grain mais pacagées par les animaux, le plus souvent orge et avoine.

Les ray-grass occupant le sol une campagne agricole complète sont par convention comptés en prairie.

Coefficients de conversion de fourrage vert en sec, à titre indicatif :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho fourrage : 25 %
- Autres céréales en vert : 20 %
- Colza fourrage : 18 %
- Ray-grass : 20 %
- Autres : 20 %

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Prairies artificielles

Prairies ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères (pures ou en mélanges) : **luzerne** (*Medicago sativa L.*), **trèfle violet** (*Trifolium pratense L.*), **sainfoin** (*Onobrychis viciifolia Scop.*), **minette** (*Medicago lupulina L.*), **lotier** (*Lotus corniculatus L.*), **trèfle blanc** (*Trifolium repens*), etc. Le plus souvent fauchées, ces surfaces occupent le sol plus d'un an, en moyenne 5 ans, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont à classer en prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

La production de luzerne livrée à la déshydratation est isolée.

Remarques : pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies artificielles sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie artificielle peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Prairies temporaires

Prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées.

Selon qu'elles sont semées au printemps (de l'année « n ») ou à l'automne (de l'année « n »), ces prairies seront récoltées l'année du semis sous forme d'ensilage ou de pâturage ou l'année suivante, et dans les deux cas, au cours de la campagne « n - 1, n », allant du 01/11/n - 1 au 31/10/n.

Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à **six récoltes**, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Ce poste regroupe les semis d'une seule graminée pure comme par exemple le ray-grass anglais (*Lolium perenne* L.), dactyle (*Dactylis glomerata* L.), fétuque élevée (*Festuca arundinacea* Schreb.), brome (*Bromus hordeaceus* L.), etc. avec ou sans trèfle blanc (*Trifolium repens* L.) mais aussi les mélanges d'une graminée avec une légumineuse autre que le trèfle blanc (ray-grass-trèfle violet, dactyle-luzerne, fétuque élevée-luzerne par exemple) et les mélanges de plusieurs graminées avec ou sans légumineuse.

Remarques: pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies temporaires sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie temporaire peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Surfaces toujours en herbe

Les surfaces toujours en herbe sont destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées de longue durée et les prairies naturelles, non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare et suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail à l'hectare pendant six mois (l'unité gros bétail se définit à partir des équivalences basées sur les besoins alimentaires des animaux; ainsi par exemple, une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an et consommant 3 000 unités fourragères ou 4 500 kg de matière sèche par an correspond à 1 UGB tandis qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB). Les prairies permanentes productives sont d'origine semées (prairies temporaires de 6 ans et plus) ou d'origine naturelle (très anciennes ou prairies artificielles semées depuis plus de 10 ans). Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture.

Les STH peu productives (parcours, landes productives, alpages...) donnent une production inférieure au seuil précédent et sont essentiellement pacagées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Remarques: pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies permanentes sont des prairies en place depuis plus de 5 ans.

Cultures industrielles

Les betteraves industrielles et la canne à sucre

Betteraves industrielles

(*Beta vulgaris* L. var. *altissima* Döll)

Les betteraves industrielles sont destinées à la sucrerie ou à la distillerie.

Le rendement et la production sont exprimés à 16 % de richesse saccharimétrique, et betteraves lavées et décollées.

Les betteraves pour éthanol sont incluses dans ce poste.

Canne à sucre

(*Saccharum* L.)

La canne à sucre est une production des départements d'outre-mer.

La production non destinée à l'alimentation est comprise dans ce poste.

Plantes à fibres (textiles)

Chanvre papier

(*Cannabis sativa* L.)

La production comprend la paille à l'état sec et la graine (semences ou chènevis). Le chènevis est un sous-produit utilisé pour la nourriture des oiseaux et pour la pêche.

Lin textile

(*Linum usitatissimum* L.)

La production est relative au lin roui non battu, c'est-à-dire paille et graine. Les semences sont incluses.

Autres plantes textiles

Ce poste comprend le chanvre textile exprimé en filasse rouie.

Les départements d'outre mer ne sont pas concernés.

Plantes industrielles diverses

Tabac

(*Nicotiana tabacum* L.)

La superficie comprend les plants. Le poste tabac est décomposé en 3 grandes catégories: *Virginie* (tabac blond), *Burley* (tabac blond) et tabacs bruns (Paraguay, etc.).

Le rendement et la production sont exprimés en feuilles sèches non fermentées. Le tabac déclassé est inclus dans cette rubrique.

Houblon*(Humulus lupulus L.)*

Il sera distingué pour les superficies, le houblon non en production et le houblon en production.

Spécification: production et rendement sont donnés en cônes séchés (humidité de 11 à 13 % environ), le séchage étant une activité agricole.

Chicorée à café*(Cichorium intybus L.)*

Le rendement est exprimé en « racines fraîches lavées ». Si la production est connue en cossettes, elle a été transformée dans la spécification demandée.

Autres plantes industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, la betterave rouge pour la fabrication de colorants, le sorgho à balai (*Sorghum bicolor [L.] Moench*), le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon (*Dipsacus sativus [L.] Honck.*).

Plantes aromatiques, médicinales et à parfum**Vanille***(Vanilla)*

Poste uniquement pour les départements d'outre mer.

Lavande*(Lavandula augustifolia Mill.),***Lavandin***(Lavandula x intermedia Loisel.)*

Les rendements sont exprimés en kilogrammes d'essence à l'hectare.

Les plants ne sont pas comptés ici (ils sont repris au poste pépinières ligneuses).

Géranium (hors Pélargonium)

Le rendement est exprimé en kilogrammes d'essence à l'hectare. Ces plantes sont des productions des départements d'outre-mer.

Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Ce poste comprend notamment le fenouil (*Foeniculum vulgare Mill.*) destiné à la fabrication de boissons anisées (le fenouil bulbe est classé en légumes), la sauge sclarée (*Salvia sclarea*), la menthe verte (*Mentha spicata L.*) utilisée comme assaisonnement, la menthe poivrée (*Mentha x piperita L.*) pour la fabrication d'essence, etc. (Cf. Annexe I). Les superficies en lavande et lavandin non destinées à la distillation mais à la fabrication de bouquets parfumés figurent ici.

Pour les départements d'outre-mer, seront renseignés ici notamment: le cacao (*Theobroma cacao L.*), le café (*coffea*), le curcuma (*Curcuma longa L.*), le gingembre (*Zingiber officinale Roscoe*), le poivre (*Piper*), le thym (*Thymus*).

Pommes de terre**Pommes de terre***(Solanum tuberosum L.)***Plants certifiés et dessus de plants**

Les plants certifiés regroupent en surface l'ensemble des surfaces cultivées pour la production de plants contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPT) et le Service officiel de certification (SOC). Sur ces surfaces (acceptées au contrôle), une partie de la production peut ne pas être agréée; elle est alors comptée en production de la ligne « Dessus de plants ». Les surfaces non acceptées sont comptées, en surface et en production, à la ligne « Pommes de terre de conservation »

Les pommes de terre de féculerie

Les pommes de terre de féculerie sont essentiellement cultivées pour la féculerie et plus rarement pour la distillerie. La production et le rendement seront indiqués à 17 % de richesse féculière.

Les pommes de terre primeurs ou nouvelles

Commercialisées avant le 15 août.

Les pommes de terre de demi-saison

Récoltées avant maturité complète, et commercialisées après le 15 août.

Les pommes de terre de conservation

Elles sont récoltées pour la consommation humaine ou animale, elles sont récoltées à maturité complète et peuvent être stockées pour la conservation.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 18 février 2009 seuls peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » les tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage et inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de la campagne jusqu'au 15 août inclus. Le terme demi-saison désigne les pommes de terre de mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date limite.

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes concernent les départements d'outre-mer.

Igname

(*Dioscorea*)

Toutes les espèces

Manioc

(*Manihot esculenta*)

Ce poste comprend le manioc amer (*Manihot utilissima*) non consommable sans prétraitement à l'eau dont les racines séchées sont transformées en tapioca ou en farine, le manioc doux (*Manihot opi*) dont les racines sont directement consommables.

Autres tubercules

Ce poste comprend notamment :

madère, dachine, songe, taro (*Colocasia esculenta* L.)
patate douce (*Ipomoea batatas* L. *toloman*, arrow-root),
herbes aux flèches (*Maranta arundinacea* L.).

Cultures légumières**Légumes feuillus et à tige****Artichauts**

(*Cynara scolymus* L.)

Frais, pédoncule 10 cm.

Les principales variétés cultivées sont : Camus de Bretagne, Violet de Provence, Blanc Hyérois et leurs hybrides.

Asperges

(*Asparagus officinalis* L.)

Asperges vertes, blanches et violettes. Il s'agit de la superficie en production. Les plants et griffes d'asperges sont exclus. La production d'asperges est en frais, en l'état.

Céleris-branches

(*Apium graveolens* L. var. *dulce* [Mill.] Pers.) 40 cm

Tous types variétaux : à feuillage vert et côtes minces et plates (Vert d'Elne...) ou doré, à gros cœurs et côtes charnues (Géant vert amélioré...). Pour la transformation, les produits finaux sont le « cœur » et les garnitures (ou côtes).

Choux-fleurs

(*Brassica oleracea* L. var. *botrytis* L.)

En l'état, coupés haut de tige. Ce poste comprend les choux formant une inflorescence compacte et à boutons indifférenciés. Y figurent le plus commun

d'entre eux à inflorescence blanche ainsi que d'autres de diverses couleurs, verts, oranges ou jaune soufre comme le « Romanesco » à la forme pyramidale. Sont exclus les choux brocolis « à jets » mais pris en compte les choux-fleurs d'hiver souvent appelés brocolis, comme les variétés Brocolis extra-hâtif, demi-hâtif d'Angers.

Choux brocolis

(*Brassica oleracea* L. var. *cymosa* Duch)

Ce poste comprend les choux cultivés pour leur inflorescence unique ou ramifiée, dont les boutons floraux sont différenciés. Sont donc inclus les brocolis verts « à jets » ainsi que ceux qui forment une pomme unique comme le type Calabrese. À ne pas confondre avec le chou-fleur d'hiver appelé improprement chou brocoli.

Choux de Bruxelles

(*Brassica oleracea* L. var. *gemmifera* D.C.)

Choux à choucroute (*Brassica oleracea* L. var. *capitata* L.). Il s'agit d'un chou pommé à feuillage blanc pour la choucroute.

Choux autres

(*Brassica oleracea* L.)

En l'état, frais.

Ce poste comprend toutes les variétés de choux qui ne sont pas distinguées par ailleurs. Il s'agit de tous les choux pommés (vert, rouge ou blanc) parmi lesquels les choux cabus (à feuilles lisses) et les choux de Milan (à feuilles gaufrées et cloquées).

Dans les départements d'outre-mer : le chou chinois ou Pet-saï (*Brassica rapa* subsp. *Pekinensis*), les palmistes de la famille des Arecacées (palmiers) dont le bourgeon terminal est consommé comme légume : chou-palmiste, palmiste franc, palmier royal, palmiste à colonne, chou coco.

Endives

(*Cichorium intybus* L.)

(ou **chicorée de Bruxelles** ou **chicorée Witloof**)

Compte tenu du mode de culture de ce légume, la production de racines est distinguée de la production de chicons. La surface concerne les racines alors que la production concerne les chicons.

La production d'endives s'effectue en deux étapes : d'abord la production de racines obtenue par semis puis éclaircissage, puis la production de chicons obtenue par forçage des racines.

La formation du chicon a lieu, sur la même exploitation ou sur une autre exploitation. Elle se réalise à l'obscurité pour obtenir un produit blanc et non amer. Elle s'obtient selon deux méthodes: en couche (méthode traditionnelle) ou en bacs (en salle de forçage, les racines étant irriguées par une solution nutritive).

Les racines d'endives ont été semées au printemps et ont été récoltées à l'automne de la même année.

La production de chicons est étalée de l'automne jusqu'en août de l'année suivante.

Épinards

(*Spinacia oleracea* L.)

En frais, en branches. Production pour le marché de frais et l'industrie.

Poireaux

(*Allium porrum* L.)

Primeur et de conservation.

Salades laitues

(*Lactuca sativa* L.)

Ce poste comprend:

- **laitue romaine (ou chicons)**

à longues feuilles dressées et à grosses nervures. Les principales variétés sont: Grise maraîchère, Verte maraîchère, Blonde maraîchère, Green tower...;

- **laitue pommée**

- les laitues batavias: feuilles assez craquantes, souvent ondulées, aux nervures marquées. Toutes variétés: blondes (Dorée de printemps), vertes, rouges et de type Iceberg;
- les autres laitues pommées: lisses ou beurre, grasses (Sucrine, Craquante d'Avignon, Têtue de Nîmes...);
- les laitues à couper: « feuille de chêne » (Feuille de chêne blonde et rouge, *Salad Bowl*...), frisées (*Lolla rossa*, *Lolla blonda*...).

Salades chicorées frisées

(*Cichorium endivia* L. var. *latifolium* Lam.)

et scaroles

(*Cichorium endivia* L. var. *crispum* Lam.)

Sont exclues les autres chicorées telles que les variétés Trévis, Vérone...

On distingue 2 postes:

- **la chicorée frisée**

les feuilles sont très découpées et la pomme peu ou moyennement dense. Les principales variétés sont: Très

fine maraîchère, Été à cœur jaune, Grosse pommant seule, Wallonne...;

- **la chicorée scarole**

les feuilles sont entières ou peu découpées, gaufrées et épaisses et la pomme est très dense chez la scarole. Les principales variétés sont: Ronde verte à cœur plein, Grosse bouclée, Géante maraîchère...

Salade cresson ou cresson de fontaine

(*Nasturtium officinale* R. Br.)

La superficie est nette, donc excluant les talus. Le cresson donne lieu à plusieurs récoltes; la surface n'est comptée qu'une fois, le rendement tenant compte des deux ou trois récoltes.

Salade mâche

(*Valerianella locusta* [L.] Laterr.)

Tous types variétaux: à petite graine (rosette de faible diamètre et à petites feuilles) et à grosse graine (rosette large et à feuilles veinées).

Autres salades

Ce poste regroupe notamment le pissenlit (*Taraxacum officinale* Weber), le cresson alénois (*Lepidium sativum* L.) et les autres salades non dénommées ailleurs (autres chicorées, mesclun, roquette, jeunes pousses...).

Bettes à cardes

(*Beta vulgaris* L. var. *flavescens* L.)

Cardes blanches, vertes ou rouges. Elles sont également appelées blettes ou poirées.

Brèdes

(*Acmella oleracea* L.)

Ce poste ne comprend que la brède mafane. Les brèdes désignant un ensemble très divers de feuilles comestibles, les autres dénominations « brèdes » ne doivent pas figurer ici mais être réparties dans les postes correspondants tels le cresson pour la brède cresson ou les choux autres pour la brède petsaï.

Persil

(*Petroselinum crispum* [Mill.] Nym.)

Le persil pour l'industrie est inclus dans le poste. Tous types variétaux: persil commun (ou persil simple, feuille à limbe plat) et persil frisé (ou persil double, feuille à l'aspect frisé).

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises

(*Fragaria ananassa* Duch. ex Decaisne et Naudin)

et fraises des bois

(*Fragaria vesca* L.)

Toutes variétés : non remontantes, semi-remontantes et remontantes. Les superficies en fraisiers remontants ne sont comptées qu'une seule fois.

Aubergines

(*Solanum melongena* L.)

Le fruit à maturité peut être zébré blanc jaunissant ou vert.

Banane plantain

(*Musa x paradisiaca*.)

Cette banane-légume est plus longue que la banane-fruit (30 à 40 cm) et nettement moins sucrée. Elle peut être appelée selon le lieu géographique banane farine ou banane jaune, banane à cuire...

Concombres et cornichons

(*Cucumis sativus* L.)

En culture de concombre, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante.

La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

Christophine

(*Sechium edule*)

Ou chayote, chouchou.

Courgettes

(*Cucurbita pepo* L.)

Frais, en l'état. Les courgettes sont des courges récoltées à l'état immature. Toutes les variétés sont à prendre en compte : ronde de Nice, grise, blanche, jaune...

Gombo

(*Abelmoschus esculentus* L.)

Son fruit est une capsule de forme pyramidale récoltée verte et employée comme légume et comme condiment.

Melons

(*Cucumis melo* L.)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : Cantaloup, brodé, d'hiver, Galia.

Pastèques

(*Citrullus lanatus* [Thunb.] Matsumara et Nakai)

Frais, en l'état. Toutes les variétés : à fruit sphérique ou ovoïde, lisse, d'un vert noirâtre ou marbré de vert grisâtre.

Poivrons

(*Capsicum annuum* L.)

Toutes les variétés, quelles que soient la forme du fruit ou sa couleur.

Potirons

(*Cucurbita maxima* Duch. ex Lam.),

courges musquées

(*Cucurbita moschata* [Duch. ex Lam.] Duch. ex Poir.)

et citrouilles, patissons, spaghetti végétal...

(*Cucurbita pepo* L.),

giraumon

(*Cucurbita maxima* Duch)

Toutes les destinations sont prises en compte, y compris les légumes utilisés pour la fête d'Halloween.

Tomates

(*Lycopersicon esculentum* Mill.)

Fraîches, en l'état, qu'elles soient destinées au frais ou à l'industrie.

En culture de tomate, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante. La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

La production dirigée vers la transformation n'est pas cultivée sous serres. Elle est donc inférieure ou égale à la production totale – la production sous serres.

Les principales variétés de tomates destinées à l'industrie sont : Nautico, Promo, Cannery Row, Perfect peel, Coudoulet, Figalou.

Le poste comprend également, sans les isoler la catégorie tomate-grappe.

Racines, bulbes et tubercules

Ail

(*Allium sativum L.*)

En vert, en sec. La récolte a lieu à partir de mai-juin pour une commercialisation en vert ou en demi-sec et à partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet pour une commercialisation en sec.

Betteraves potagères

(*Beta vulgaris L. var. vulgaris*)

Non cuite.

Exclure les betteraves utilisées pour la fabrication de colorants, à classer en « autres cultures industrielles ». Tous types variétaux (types globe ou long).

Carottes (*Daucus carota L.*) Sans fanes. Toutes les carottes pour l'alimentation humaine : primeur (type Nantaise améliorée ou assimilé), de saison ou de conservation (type Demi-longue nantaise améliorée) et pour l'industrie (petite racine ou grosse racine). La production écartée au moment du conditionnement ne doit pas être comptabilisée, elle est assimilée à des pertes sur le champ.

Céleris-raves

(*Apium graveolens L. var. rapaceum [Mill.] Gaudin*)

Sans fanes.

Échalotes : échalote rose

(*Allium cepa L. var. aggregatum G. Don*)

et échalote grise

(*Allium oschaninii O. Fedtschenko*)

En vert, en sec.

Toutes variétés : ronde, demi-longue ou longue.

Navets potagers

(*Brassica rapa L. var. rapa*)

Toutes variétés, longs et demi-longs, ronds et aplatis.

Oignons

(*Allium cepa L. var. cepa*)

En vert, en sec. On distingue les oignons blancs pour commercialisation en bottes ou à confire et les oignons couleur (jaune ou rouge).

Radis

(*Raphanus sativus L.*)

Radis blancs, jaunes, gris, noirs, roses et violets, qu'ils soient petits ou gros.

Salsifis et scorsonères

La racine du vrai salsifis (*Tragopogon porrifolius L.*) est conique, de couleur blanc-jaunâtre; celle de la scorsonère (*Scorzonera hispanica L.*) est cylindrique, de couleur brun-noir. L'essentiel des légumes transformés vendus comme salsifis sont botaniquement des scorsonères.

Légumes à cosse

Petits pois

(*Pisum sativum L.*)

En grains, y compris conserverie; tous les types destinés à l'alimentation humaine doivent être pris en compte : lisse, ridé, vert clair, vert foncé...

Haricots à écosser et demi-secs

(*Phaseolus vulgaris L.*)

En grains. À ce stade végétatif, les gousses ne sont plus consommables, alors que le grain est encore riche en eau, de couleur généralement blanche ou verte (type flageolet); il est recherché pour sa consommation en frais ou pour la conserverie. Tous types variétaux : type flageolet, à grain vert, récolté en très grande partie en demi-sec; type lingot, à gros grain blanc, récolté en sec; type coco, à grain blanc souvent marbré de rose ou de bleu et récolté en demi-sec.

Haricots verts

En gousses. Ils comprennent les haricots verts traditionnels, ou filets, et les mange-tout (y compris haricots beurre).

Les filets sont des gousses de 6 mm de diamètre environ, récoltés à la main très jeunes, avant formation des grains, des fils et du parchemin; ils sont destinés à la consommation en frais ou à la conserverie de haut de gamme.

Les mange-tout donnent des gousses plus grosses (10 mm de diamètre environ, de couleur verte ou jaune) et sont essentiellement orientés vers la conserverie.

Légumes à cosse d'origine tropicale

Ce poste regroupe entre autres : ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan* L.), ambérique ou haricot mungo (*Vigna radiata* L.), voème ou dolique mongette (*Vigna catjang* ou *Vigna unguiculata*)...

Autres légumes frais

Maïs doux

(*Zea mays* L. groupe *Saccharata*)

Les grains peuvent être de couleur blanc crème ou plus couramment parfois bicolores.

Légumes secs (en grains secs)

Pois secs (de casserie)

(*Pisum sativum* L.)

Le pois sec est utilisé soit pour la casserie (il est appelé pois de casserie), soit pour l'alimentation animale (il est appelé pois protéagineux). La destination n'est pas nécessairement connue au départ, même si la commercialisation comme pois de conserve suppose que soient remplis certains critères de qualité (notamment couleur). Il est cependant demandé de faire la distinction, le pois protéagineux faisant l'objet d'une rubrique particulière, le pois de casserie étant classé en légumes secs. Les petits pois sont à classer en légumes frais, et les pois récoltés en vert pour le fourrage sont classés au poste « autres fourrages annuels ».

Haricots secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

Leur récolte a lieu à maturité complète. Le grain sec, de couleur blanche, verte, rouge... se conserve naturellement et se commercialise en l'état.

Lentilles

(*Lens culinaris* Medik.)

Tous types variétaux : lentille large blonde à graine large et plate ; lentille verte du Puy, à petite graine très bombée d'un vert pâle et marbré de vert foncé, lentille du Berry...

Champignons et truffes

Champignons cultivés

(*Agaricus bisporus* [Lge.] Imbach)

Y compris pleurotes (*Pleurotus oFeatus* [Jacq.] Kummer), etc.

Compte tenu de la particularité de la culture, la campagne agricole de production de champignons cultivés est l'année civile.

Truffes

Truffe du Périgord (*Tuber melanosporum* Vitt.) et truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum* Chatin).

La superficie des arbres truffiers en plantation est comprise dans les « cultures permanentes autres ». La production respecte la définition de la campagne de production.

Cultures fruitières

On appelle verger toute plantation régulière d'arbres fruitiers d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare. Quand la densité est inférieure, on parlera d'arbres isolés.

Dans le cas de mélanges d'espèces fruitières, la superficie est répartie entre les espèces selon la surface occupée par chacune d'elles (règle du *pro rata*).

Il existe deux types de plantations :

- plantations hautes tiges :

la hauteur du tronc est de 2 mètres environ. Le plus souvent associés à de l'herbe, ces prés vergers comportent pratiquement toujours moins de 100 pieds à l'hectare. Ils sont donc, dans ce cas, à classer en « arbres isolés » ;

- plantations basses tiges :

la hauteur du tronc varie de 50 cm à 1 mètre ; l'association avec une autre culture que l'herbe a souvent lieu pendant les 4 ou 5 premières années de plantation. La densité des arbres est toujours très supérieure à 100 pieds à l'hectare

Si la densité de ces plantations est bien au moins égale à 100 pieds à l'hectare (dans le cas contraire, il s'agit d'arbres isolés), elles définissent un verger « associé ».

Ces plantations sont donc à classer en « vergers purs et associés ».

Les vergers purs et les vergers associés sont regroupés dans une même colonne ; leur surface correspond à la surface plantée d'arbres. Cependant, la règle du *pro rata* ne s'applique pas.

À noter que les vergers dont tous les arbres ont été arrachés et qui sont dans l'attente d'une replantation sont classés en jachères. Les vergers abandonnés sont classés en Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues.

Fruits à noyau

Abricots

(*Prunus armeniaca* L.)

Principales variétés d'après l'enquête sur la structure des vergers en 1997-2012 ? : Bergeron, Polonais ou Rougé de Provence, Orangered, Lambertin n° 1, Précoce de Tyrinthe, Rouge du Roussillon, Hargrand, Rouge de Fournes, Jumbo Cot...

Cerises

(*Prunus avium* L. : cerisier doux,

Prunus cerasus L. : cerisier acide et hybrides)

• Cerise bigarreaux

Il s'agit de cerises douces, de gros calibre, à la chair ferme et sucrée. Les principales variétés sont : Burlat, Napoléon, Géant d'Hedelfingen, Van, Summit, Reverchon...

• Griottes et autres cerises

Il s'agit des guignes (cerises douces de gros calibre, à la chair fragile et au goût sucré) et des cerises acides (fruit de petite taille, à chair molle et au goût acidulé). Les principales variétés de cerises acides sont : Ferracida, Montmorency, Montmorency de Sauvigny, Griotte du Nord...

Pêches, pavies, nectarines et brugnons

(*Prunus persica* [L.] Batsch)

Pêches

Les pêches de table sont des fruits à épiderme duveteux, à noyau libre ou semi-libre, et à chair blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

• Pêches à chair blanche

Alexandra ou Zainara, Redwing, Fidelia ou Zaifuro, Red Robin...

• Pêches à chair jaune

Spring Lady ou Merspri, Royal Glory ou Zaifer, Springcrest, Maycrest ou Minastar, Flavorcrest...

Pavies

Les pavies sont des pêches à la peau duveteuse et à noyau adhérent à la chair, destinées notamment aux conserveries.

Nectarines et brugnons

Les nectarines sont des fruits à peau lisse, à noyau libre ou semi-libre, à chair tendre de couleur blanche ou jaune. Les brugnons sont des fruits à peau lisse, à noyau adhérent, à chair ferme de couleur blanche ou jaune.

Les principales variétés sont :

• Nectarines (ou brugnons) à chair blanche

Snow Queen, Silver Gem ou Zaiverem, Queen Ruby ou Zaigibe, Flavour Giant ou Zaiflagi...

• Nectarines (ou brugnons) à chair jaune

Fantasia, Big Top ou Zaitabo, Armking, Flavortop, Flavor Gold ou Zailavor...

Prunes

(*Prunus domestica* L., *Prunus insititia* L.)

Y compris les prunes japonaises (*Prunus salicina* Lindley) et leurs hybrides.

• Prunes à pruneaux (ou prune d'Ente)

Il s'agit d'une variété de prune destinée au séchage (pruneau). La production devrait être renseignée en frais (la production dirigée vers la transformation devrait être nulle). Cependant, la pratique actuelle est d'affecter la totalité ou la quasi-totalité de la production récoltée en production dirigée vers la transformation.

• Prunes mirabelles

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. Les principales variétés sont : Mirabelle de Nancy, Mirabelle de Metz.

• Prunes reines-claude

Il s'agit d'une variété de prune de table. Les principales variétés sont : Reine-Claude dorée ou verte, Reine-Claude de Bavy.

• Prunes quetsches

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. La principale variété est la Quetsche d'Alsace ou de Lorraine.

• Autres prunes

Ce poste comprend les prunes japonaises ou américano-japonaises (Golden Japan, Black Amber...) et les autres variétés de prunes non dénommées par ailleurs (Président ou Santa Clara, Royale de Carcassonne...).

Litchi ou Letchi

(*Litchi chinensis* Sonn.)

Petite sphère de 3 à 4 cm de diamètre, parfois un peu en forme de cœur, entourée d'une enveloppe assez coriace d'aspect écailleux qui prend une couleur rose à rouge à maturité. Les fruits sont portés par des grappes pendantes. Chaque grappe compte quelques unités à quelques dizaines de litchis.

Longani

(*Dimocarpus longan* Lour.)

Très proche du litchi, il est cependant un peu plus résistant au gel. Le fruit, sphérique, de couleur brun jaunâtre plus ou moins foncé tirant parfois sur le rouge mesure environ 2 cm de diamètre. Une grappe de longanes compte environ 30 fruits.

Ramboutan

(*Nephelium lappaceum L.*)

De la même famille que les litchis, les longanes. Ce fruit se mange frais, séché ou en conserve.

Le noyau est également comestible et peut être consommé en même temps que la pulpe ou à part.

Mangue

(*Mangifera indica L.*)

Fruit charnu, son poids varie de 300 g à 2 kg.

Olives

(*Olea europaea.*)

Ce poste comprend toutes les olives quelle que soit leur utilisation, la table ou l'huile. La production d'olives destinées à la fabrication de l'huile est à noter en « Production commercialisée dirigée vers la transformation ».

Fruits à pépins

Pommes à cidre

(*Malus domestica Borkh.*)

Beaucoup de plantations sont associées à des prés et de faible densité ; seules les plantations basse tige à haute densité sont à considérer comme vergers.

Poires de table

(*Pyrus communis L.*)

Trois grandes catégories sont distinguées :

• Poires d'été

Elles correspondent aux fruits notés très précoces, précoces et demi-précoces sur le catalogue de l'INRA. Les 2 variétés dominantes sont distinguées : Docteur Jules Guyot et Williams ;

• Poires d'automne

Ce sont des fruits de maturité normale et demi-tardive du même catalogue. Parmi les variétés les plus importantes : Alexandrine Douillard, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avranches, Conférence, Packham's Triumph, Doyenné du Comice, Curé et Épine du Mas ou Duc de Bordeaux. Les nashis, fruits d'une espèce de poirier d'origine japonaise, sont classés globalement ici, même si certaines variétés sont plus proches des poires d'été en termes de précocité ;

• Poires d'hiver

Ce sont des fruits de maturité tardive. On trouve essentiellement la variété Passe-Crassane.

Pommes de table

(*Malus domestica Borkh.*)

Trois grandes variétés - ou groupes de variétés - sont distinguées :

• Pommes Golden

Ce poste comprend toutes les variétés de Golden. Les principales sont : Delicious, Smoothee, INRA 972, Lysgolden ou Goldenir...

• Pommes Granny Smith

• Autres pommes

Dans ce poste figurent les autres variétés de pommes de table non dénommées ailleurs, et en particulier :

- Pommes Rouges américaines

Il s'agit de fruits de maturité normale à tardive d'origine américaine, du type Red Delicious, comprenant les variétés Starkrimson Spur, Richared, Starking, Top Red Delicious, Early Red One Delicious ou Erovan, Oregon Spur, Red Chief ou Campsur, Wellspur...

- Pommes d'été

Fruits de maturité très précoce et demi-précoce du catalogue de l'INRA. Ce groupe est assez hétérogène du point de vue obtention ou origine. Les principales variétés sont : Cardinal, Akane ou Primrouge, Tydeman's Early Worcester, James Grieve, Delbarestivale ou Delcorf, Reine des Reinettes, Belrene...

- Pommes du groupe Gala (Royal Gala ou Tenroy, Mondial Gala, Regal Gala ou Gala Must et Gala Riquier).

- Les autres pommes

Fruits de maturité normale à très tardive. Les principales variétés sont : Jonnee ou Hilijon, Elstar, Blanche du Canada, Grise du Canada, Melrose Nelson, Jonagold, Belchard, Jonagored ou Morrens, Clochard, Belle de Boskoop, Boskoop Rouge, Idared, Mutsu ou Crispin, Gloster ou Dali, Delbard Jubilé ou Delgollune et Braeburn, Fuji n° 1, Canada d'Auvergne, Ste Germaine, Bertanne, Red Burn...

Fruits à coque

Amandes

(*Prunus dulcis [Mill.] D.A. Webb*)

L'amande en coque ou amande en sec est celle qui arrive à la casserie.

L'amandon est le résultat de la casserie (c'est-à-dire l'amande sèche décortiquée). La récolte en sec a lieu de septembre à mi-octobre.

L'unité représentative de la filière est l'amandon. C'est donc la production d'amandon qui est renseignée dans la SAA. Le passage du poids de l'amande en coque à l'amandon peut se faire avec le rendement de cassage : 100 kg d'amandes en coque donnent entre 28 et 31 kg d'amandons selon la qualité.

L'amande en vert est l'amande fraîche verte en coque, au stade où l'amandon perd sa forme gélatineuse et avant lignification totale de la coque récoltée durant une quinzaine de jours au mois de juin. La production française est marginale.

Châtaignes

(*Castanea sativa* Miller)

Ne sont considérés que les arbres des châtaigneraies entretenues dont les fruits sont régulièrement ramassés; la châtaigneraie exploitée principalement pour le bois est comprise en rubrique « superficies boisées »; la production récoltée dans ce cas ne figure pas dans ces tableaux.

Noisettes

(*Corylus avellana* L.)

Noisettes sèches en coques.

Noix

(*Juglans regia* L.)

Noix sèches en coques; la noix pour l'huile est incluse dans ce poste. Seuls les vergers de noyers à fruits, régulièrement exploités, doivent figurer ici.

Noix de coco

(*Cocos nucifera* L.)

Production de l'huile de coprah.

Baies

Actinidia ou Kiwi

(*Actinidia deliciosa* [A. Chev.] C.F. Liang et A.R. Ferguson)

Fruit également appelé yang tao, groseille de Chine. Cassis (*Ribes nigrum* L.) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus* L.).

Framboises

(*Rubus idaeus* L.)

Ce poste exclut les mûres-framboises, hybrides américains (loganberry, boysenberry...) dont certains sont commercialisés en « framboisine ».

Groseilles

Groseilles à grappes, rouges ou blanches (*Ribes rubrum* L.) et groseilles à maquereau (*Ribes uva-crispa* L.).

Fruits tropicaux

Corossol

(*Annona murica* L.)

Fruit du corossolier, il mesure jusqu'à 30 cm de long et peut peser jusqu'à 2,5 kg. Son aspect extérieur est d'un

vert sombre du fait de son écorce piquée d'épines et sa chair est blanche et pulpeuse avec des graines noires indigestes.

Pomme cannelle ou atte

(*Annona squamosa* L.)

Fruit de l'attier ou pommier cannelle gros comme une pomme. Sous ses écailles dures se trouve une chair blanche, tendre, sucrée et parfumée qui se mange telle quelle.

Goyave

(*Psidium guajava* L.)

Fruit du goyavier, il existe des variétés de goyaves jaunes (goyave poire) ou vertes (goyave pomme). Elles sont consommées fraîches et peuvent être transformées en confitures, en gelées et en jus de fruits.

Goyavier

(*Psidium littorale* L.)

Fruit du goyavier de Chine ou goyavier fraise. Il a la forme d'une goyave mais la taille d'une mirabelle. La peau est lisse et brillante. Il peut être consommé frais ou utilisé pour confectionner des confitures, des gelées ou des sorbets.

Abricots pays

(*Mammea americana*)

Ou mamey est un fruit à noyau comestible à la chair sucrée qui peut atteindre 25 cm de diamètre et peser 4 kg. Sa chair est orange et sa peau grise-brune est relativement épaisse.

Mangoustan

(*Garcinia mangostana*)

Fruit arrondi violacé de la taille d'une balle de golf à la peau épaisse (très amère), renfermant une chair blanche divisée en 5 à 6 quartiers. Le goût fin est un mélange d'acidité et de sucré.

Grenadille, maracudja ou fruits de la passion

(*Passiflora edulis*)

Le fruit de la passion a une saveur acidulée. Il peut servir à la fabrication de sorbets, sirops et coulis.

Fruits divers

Ananas

(*Ananas comosus* L.)

Toutes les variétés, ananas bouteilles, queen...

Avocats

(*Persea americana Miller*)

Banane

(*Musa*)

Aussi appelée « figue » en créole.

Figues

(*Ficus carica L.*)

Agrumes**Citrons**

(*Citrus limon L.*),

Limes

(*Citrus aurantifolia*)

Citrons verts, Combavas (*Citrus hystrix DC.*).

Mandarines

(*Citrus reticulata Blanco*),

Clémentines

(*Citrus clementina Tanaka*)

Hybride d'oranger et de mandarinier.

Oranges

(*Citrus sinensis L. Osbeck*)

Ou oranges douces.

Les oranges amères ou bigarades (*Citrus aurantium L.*) cultivées pour la fabrication de la confiture d'oranges amères ou pour l'huile essentielle ne sont pas prises en compte.

Tangor

(*Citrus*)

Hybride de tangerine (*Citrus x tangerina*) et d'oranger (*Citrus sinensis*).

Pamplemousses ou pomelos

(*Citrus paradisi Macfadyen*)

Cultures florales

La superficie brute comprend la surface effectivement cultivée, les allées et circulations, les emprises de haies de protection sur la parcelle, les emprises de chaufferie et autres matériels dans les serres et abris hauts de production, les tournières... Avant le recalage des séries sur le recensement agricole 2010, la définition était conforme à celle du recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières (RHOP). Il s'agissait de la

surface totale de la parcelle cultivée en cas de culture en plein air ou sous abri bas, de la superficie intérieure au sol des serres et abris hauts dans ce cas.

Les **pépinières florales** comprennent en dehors de la bulbiculture tous les produits semi-finis (plantes vendues en cours d'élevage à d'autres horticulteurs), les boutures et jeunes plants pour la vente en l'état en dehors de la branche agricole. Les superficies consacrées à la multiplication de jeunes plants pour les besoins de l'exploitation (auto fourniture) en sont exclues.

Production du vignoble**Vins avec indication géographique****Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie**

Ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique.

Ce poste comprend en particulier les vins tranquilles qui seront transformés en « champagne » (coteaux champenois et vins de champagne), de même que les vins transformés en mousseux d'appellation, Vouvray, Saumur, Blanquette de Limoux, etc.

Vins doux naturels (VDN) en AOP. Muscat, Banyuls...

Les VDN sont, par nature, des vins de liqueurs. La dénomination VDN est réservée à certains d'entre eux qui remplissent des conditions particulières (définition donnée par l'article 416 du code général des Impôts). Dans le cas présent, le raisin provient d'une zone d'appellation d'origine protégée (AOP). En cours d'élaboration, une addition d'alcool arrête la fermentation. Ces vins, considérés comme produits de la branche agriculture, sont pris en compte, par exception, avec l'alcool de mutage incorporé. Les VDN qui ne répondent pas aux normes érigées pour obtenir l'appellation AOP sont dans ce cas classés en « autres vins ».

Vins pour eaux-de-vie AOP

Il s'agit des vins pouvant être distillés pour l'obtention d'eaux-de-vie AOP (cognac, armagnac, etc.). Ils sont isolés des autres vins avec appellation protégée.

Pour le cognac, il s'agit des quantités aptes à cette production, même si une partie de ces quantités est dirigée vers d'autres destinations: distillations préventives ou obligatoires, vins de table, vinés, jus de raisin, pineau...

Pour l'armagnac, et en raison de la nature particulière des cépages dits à « double fin », il s'agit des quantités réellement distillées pour la fabrication d'eaux-de-vie. Une partie de la récolte peut en effet être finalement dirigée vers les vins d'appellation, les vins de pays ou les vins de table.

En revanche, pour l'évaluation de ce poste dans le cadre des comptes départementaux, seul le volume réellement distillé en cognac sera pris en compte.

Les vins AOP correspondent aux vins AOC et VDQS définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage

Certaines conditions sont exigées pour que ces vins obtiennent une dénomination « vins avec indication géographique protégée ». Les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation.

Les vins IGP correspondent aux vins de pays définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins sans indication géographique

Récolte de vins sans indication géographique : autres vins, vins issus de raisin de table ainsi que jus et moûts

Figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels (fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs (sauf VDN en AOP), les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

Remarques : les moûts de raisin sont le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisin frais. Ils sont à la base de l'élaboration des vins et jus de raisin.

Répartition du territoire

Postes agricoles

Cannes à sucre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes ne concernent que les départements d'outre-mer.

Semences et plants divers

Le principe de base retenu est celui des recensements et enquêtes de structure. Quand les semences sont de même type que le produit habituel d'une culture, elles sont classées dans cette culture (le grain de blé sert de semence, de même le tubercule de pomme de terre). Quand elles s'en distinguent fortement, elles sont classées au poste semence (la betterave est cultivée pour sa racine, on utilise comme semence les fruits ou glomérules).

Ce poste inclut donc les semences et plants pour les betteraves industrielles, les cultures industrielles (tabac, houblon, chicorée à café...) les plantes aromatiques et à parfum, les fourrages annuels (sauf maïs fourrage), les prairies, les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales.

Remarque : les plants ligneux de fleurs à couper (rosiers, lauriers...) ainsi que les plants de lavande et de lavandin sont à classer au poste « pépinières ligneuses ».

Sont exclus de ce poste, les semences et plants de céréales, d'oléagineux, de légumes secs et de protéagineux et de plantes à fibres.

Maraîchage (pommes de terre et légumes)

Ce poste correspond aux surfaces exclusivement consacrées aux légumes et aux cultures sous serres et abris hauts des recensements et enquêtes de structure, pendant une période minimum de cinq années consécutives.

Il regroupe les superficies classées aux codes 45 (parcelles en plein air ou sous abri bas consacrés exclusivement aux légumes) et 48 (parcelles sous serre ou sous abri haut) du recensement agricole 2000.

Jardins et vergers familiaux des exploitants et des non-exploitants

La définition est proche de celle des enquêtes structures (« superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage »); une distinction est faite entre ceux des exploitants agricoles, et ceux des autres ménages (en particulier les « jardins ouvriers »).

Cette superficie réservée à l'autoconsommation comprend des légumes, des fruits et des petits fruits en association avec quelques fleurs éventuellement. Pour les jardins familiaux des exploitants et par convention, sont comptées en jardin familial, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sur la superficie entrant dans l'assolement, quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins

de la famille; de même pour les petits vergers familiaux. Les superficies de ces jardins cultivées en fleurs ou plantes ornementales pour l'agrément sont classées, de même que les jardins d'agrément, dans le territoire non agricole.

Les jardins ouvriers sont compris dans les jardins familiaux des non-exploitants.

Jachères (aidées et non aidées)

La jachère répondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille.

L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique avait quasiment disparu, mais non complètement: certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...) d'où la persistance de jachère qualifiée de « conjoncturelle ».

Avant 1992 la définition statistique de la jachère: terres au repos ne portant aucune culture au cours de la campagne.

Depuis 1992, la jachère, ou plus exactement, les jachères sont définies comme suit: terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées.

Figurent notamment dans les jachères:

- les terres laissées au repos en vue du renouvellement d'une plantation (vigne, arbres fruitiers) à condition qu'elles n'aient pas porté de cultures pendant la période étudiée;
- les surfaces en cours de défrichement ou défrichées en vue d'une plantation de vigne;
- les couverts à gibier;
- la jachère faunistique;
- le gel vert, au titre des mesures agri-environnementales lorsqu'il est pris en compte dans le calcul du taux de gel.

Ne sont pas comptées dans les jachères:

- les cultures industrielles au titre du gel PAC (jachère « industrielle »), déclarées avec les cultures correspondantes, les terres en friches, les vergers ou les vignes abandonnés, classés en territoire agricole non cultivé;
- les cultures non réussies, classées suivant la nature de ces cultures dans la mesure où elles n'ont pas été remplacées.

Pépinières ligneuses

Ce poste regroupe les sous-postes suivants:

- **pépinières viticoles**: superficies consacrées à la reproduction végétative des vignes (production de plants racinés greffés, de porte-greffe...);
- **vignes mères**;

- **pépinières fruitières**: superficies orientées vers la production de porte-greffe, de sujets destinés à la plantation de vergers, d'arbres et arbustes fruitiers, en particulier sont inclus les plants de baies;
- **pépinières forestières**: superficies destinées à la production de plants forestiers quelle que soit leur destination (vente ou intraconsommation);
- **pépinières de peupliers non forestiers**: tous peupliers sauf trichocarpa;
- **pépinières arbustives d'ornement**: superficies orientées vers la production de plants décoratifs destinés à la plantation des jardins et des parcs: arbres d'alignement, arbustes pour haies, conifères, plants de rosiers...;
- **autres pépinières ligneuses**: sont inclus les plants de lavande et de lavandin.

Cultures permanentes autres

Ce poste regroupe:

les oseraies, les plantations de bambou, de jonc, de cannes de Provence (superficie en production et non en production), de roseaux (pour la fabrication de cannes, de flûtes, etc.) ainsi que les superficies, régulièrement entretenues, en arbres truffiers - chênes essentiellement ou noisetiers - ou en mûriers pour la feuille.

Postes non agricoles

Superficies boisées et peupleraies en plein y compris haies et alignements d'arbres

Ce poste comprend:

- les forêts de feuillus;
- les forêts de résineux;
- les forêts mixtes;
- les peupleraies en plein;
- les bosquets;
- les haies et alignements d'arbres;
- et les sols boisés à peuplement indéterminé (coupe rase).

Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues

Ce poste comprend les landes non productives, friches, terres incultes, landes non pacagées, exploitations abandonnées, cultures permanentes abandonnées (arbres fruitiers, vignes...), les chemins d'exploitation non stabilisés.

Les friches (ou superficies agricoles utilisables, mais non utilisées) sont des terres non comprises dans l'assolement depuis au moins deux campagnes agricoles. Elles correspondent à des superficies autrefois cultivées, qui ne sont plus du tout exploitées mais dont la remise en culture pourrait être réalisée avec des moyens normalement disponibles sur une exploitation.

Une lande est un terrain, enherbé ou non, recouvert de plantes ligneuses ou semi-ligneuses : bruyères, genêts, ronces, églantiers... Le terrain peut être boisé mais le couvert boisé ne doit pas dépasser 10 %. Au-delà, il s'agit de bois. Les landes non productives regroupent, par convention, les landes non pacagées et les landes occasionnellement pacagées.

Sols artificialisés

Ce poste comprend :

- volumes construits bas ;
- volumes construits hauts ;
- sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés ;
- sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés ;
- sols enherbés artificialisés ;
- sols nus artificialisés.

Autres (plages, rochers, eaux intérieures...)

Il est conservé un poste « Autres », qui s'entend essentiellement comme les autres espaces naturels, hors surfaces boisées et surfaces en landes, friches, et assimilées précédemment définies.

Ce poste « Autres » comptabilise ainsi les surfaces des plages, des dunes, des sols rocheux, des zones humides (qui ne donnent pas lieu à un usage agricole), ainsi que les superficies occupées par les eaux intérieures.

Superficie totale

Il s'agit de la surface calculée par l'IGN à la demande du SSP. Les chiffres figurant actuellement dans la SAA sont issus d'une mise à jour effectuée en 1976.

Productions animales

Espèce bovine

Vaches

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans l'une des autres catégories de bovins (génisses laitières/nourrices de renouvellement). En revanche, en cas de mort né, s'il y a eu déclenchement d'une lactation, il s'agit d'une vache.

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices/allaitantes suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent.

Une vache est **laitière** si son lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée.

Une vache est **nourrice ou allaitante** si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent tétée. Elle peut être traite mais son lait n'est qu'accessoirement commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Ce poste comprend par convention les vaches de trait, de manade, de combat telles les vaches landaises.

Des vaches (dites mixtes) peuvent encore être exploitées à plusieurs fins notamment dans certaines unités non étroitement spécialisées. Leur lait est en partie commercialisé et en partie utilisé pour nourrir les veaux ; les vaches doivent être classées en vaches nourrices ou laitières en fonction de celui de ces deux rôles qu'elles tiennent en priorité. Dans les cas très litigieux, on peut considérer qu'une vache est à classer en nourrice si moins de 50 % de la production de lait est commercialisée ou utilisée à la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses laitières/nourrices de renouvellement

Il s'agit de génisses, saillies ou non, gestantes ou amouillantes, destinées à la souche c'est-à-dire au renouvellement, des vaches laitières/nourrices du cheptel.

Inclure dans ce poste, les femelles n'ayant eu que des avortements.

Génisses de boucherie

Il s'agit de femelles (autres que vaches) maigres ou en finition destinées à la boucherie.

Mâles de type laitier/viande

On range ici les mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouillons, bœufs) ou non (taurillons), destinés à la boucherie.

Veaux de boucherie

Veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 8 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux de moins de 8 mois, à viande blanche ou rose et comprend :

- les **veaux dits « sous la mère »** issus généralement d'une vache de « race à viande ». Ils sont nourris par le lait de leur mère ;
- les **veaux dits « de batterie »**, issus généralement de vache laitière et qui sont élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Autres femelles/mâles de moins d'un an

Ce poste regroupe les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de huit mois.

Sont inclus :

- les veaux de huit jours dits veaux « à remettre » ou veaux « de colostrum » ou « crevards » ou « répoupets » ;
- les « broutards » ou « veaux maigres » de moins d'un an, qui restent en liberté avec leur mère pendant toute la saison de pâturage et qui ne sont donc pas exclusivement alimentés par du lait (herbe...);
- les jeunes bovins commercialisés entre sept et neuf mois comme les « veaux lourds », « veaux du Ségala », « veaux de Saint-Étienne », « veaux de Lyon ».

Espèce porcine**Porcelets**

Ce sont tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets mis en atelier de post sevrage.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg

Jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus

Femelles ayant eu au moins une portée mais aussi jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, destinées au remplacement des truies-mères et qui n'ont encore jamais mis bas ; elles sont ou ne sont pas encore saillies.

Sont exclues de cette rubrique :

- les jeunes truies destinées à l'engraissement ;
- les truies de réforme. Elles sont incluses dans le poste « porcs à l'engrais », comme dans les enquêtes structure et le recensement agricole.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus

Ce sont des porcs mâles, castrés ou non ou femelles en cours d'engraissement.

Verrats de 50 kg et plus

Porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Espèce caprine**Chevrettes**

Jeunes femelles (saillies ou non) destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres

Femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Autres caprins (y compris boucs)

Chevreaux de boucherie (mâles ou femelles) ; mâle reproducteur, y compris les jeunes de remplacement n'ayant pas encore sailli, y compris les boucs de réforme.

Espèce ovine**Agnelles**

Agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères des élevages, qu'elles soient laitières ou nourrices.

Brebis-mères (y compris réforme)

Femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois même si elle est en instance de réforme ou réformée. Sont incluses les brebis nourrices, quelle que soit leur race, détenues pour produire des agneaux et dont le lait sert principalement à nourrir les agneaux.

Brebis laitières

Elles sont principalement destinées à la production de lait pour la vente ou la transformation en fromage. Elles sont traitées. Les brebis laitières tarées sont incluses.

Autres ovins

Agneaux maigres ou en finition ; agnelles destinées à la boucherie ; béliers y compris réforme et remplacement.

Équidés**Chevaux de selle, sport, loisir et course (y compris poneys)**

Cette rubrique regroupe tous les chevaux qu'ils soient inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir : étalons, juments de selle, poulinières, poulains et pouliches de selle.

Chevaux lourds

Ce sont tous les chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches, destinés au trait ou à la boucherie.

Ânes, baudets, mules, mulets, bardots

Cette catégorie comporte tous les animaux de l'espèce asine (mâles et femelles de tous âges) et tous les produits de croisement entre ânes et chevaux (mules et mulets, bardots).

Volailles et lapins

Espèce *Gallus*

Poules pondeuses d'œufs à couvrir

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à être mis à couvrir. Elles sont désignées sous le nom de « poules parentales » ou « poules reproductrices » et appartiennent à des élevages de sélection ou de reproduction (multiplication). Les poules réformées sont incluses.

Par convention, dans les petites basses-cours, toutes les poules sont considérées comme poules pondeuses d'œufs de consommation, même si parfois certains œufs sont mis à couvrir pour le renouvellement de la basse-cour.

Poules pondeuses d'œufs de consommation

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation. Les poules réformées sont incluses. Les poules de basses-cours à vocation familiale sont à classer dans la catégorie « poules d'œufs de consommation ».

Poulettes

Jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation, mais n'ayant pas encore pondu. Le jour de référence, elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Les poulettes de la basse-cour familiale sont incluses.

Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)

Tous les poulets de chair sans considération de sexe ni de stade (poussins, poulets démarrés, en cours d'engraissement), et les coqs et coquelets destinés à la reproduction, quelle que soit leur race (ponte ou chair). Les chapons et poulardes sont inclus.

Autres volailles

Pour chacune de ces rubriques, l'effectif total d'animaux présents doit être indiqué sans considération d'âge ni de sexe. Pour les dindes et dindons, pintades et oies, les effectifs indiqués sont toutefois ceux qui existaient au 1^{er} octobre de l'année n.

Canards à gaver

Canards prêts à gaver, en gavage ou destinés au gavage.

Canards à rôtir

Canards à rôtir, y compris les reproducteurs mâles et femelles, et ceux pour l'autoconsommation.

Dindes et dindons

Dindes et dindons, sans considération de sexe ou de stade : poussins ou poussinières, volailles démarrées en cours d'engraissement, reproducteurs, et y compris ceux pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Oies (à rôtir, à gaver)

Les oies à rôtir, prêtes à gaver, en gavage ou destinées au gavage, y compris les reproducteurs mâles et femelles ainsi que les oies pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Pintades

Effectif des pintades mesuré au 1^{er} octobre et sans considération de sexe, ni de stade, poussins, engraissement, reproduction

Cailles d'élevage

Cailles d'élevage, vendues vivantes à des fédérations de chasse ou des organisations privées en vue du repeuplement du territoire de chasse. Prendre en compte l'effectif total de l'exploitation sans considération de sexe, ni d'âge, y compris les reproducteurs et les volailles destinés à l'autoconsommation.

Lapins

Lapines reproductrices

Femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil (angora) sont comptées dans ce poste, de même que les lapines mères élevées pour produire du lapin gibier.

4 POUR EN SAVOIR PLUS

Les résultats détaillés par région, département, produit et des séries longues à partir de 2000 sont disponibles sur Agreste dans « [Chiffres et analyses / Catégorie Données / Chiffres détaillés](#) » : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

Agreste regroupe l'ensemble des données diffusées par les statisticiens agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Visualisation et téléchargement gratuits, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)

